

**GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE « JARDIN » — Séance du 7 novembre 2006**

---

**Présidence**

Monsieur Yves CONTASSOT

Adjoint au Maire de Paris chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets

**Participants**

Monsieur Thierry LE ROY

Garant de la Concertation

**SEM Paris Centre**

Monsieur Alain LE GARREC

**Agence SEURA**

Monsieur Jean-Marc FRITZ

Monsieur Mathieu-hô SIMONPOLI

Monsieur Philippe RAGUIN

**LIGHT CIBLES Maîtrise d'œuvre**

Madame Nathalie CEDE

**Atelier de Launay**

Alessandrat TONIOLO

Madame Carine ZIMMERMANN

Monsieur David LABOREY

Monsieur Sébastien COSSET

**COTEBA**

Monsieur Jean-Baptiste REY

**Conseil de quartier des Halles**

Madame Dominique GOY BLANQUET

**Conseil de quartier « St Merri »**

Monsieur Gaël LAPEYRONNIE

**Conseil de quartier « St Germain l'Auxerrois »**

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

**Conseil de quartier « Montorgueil St Denis »**

Madame Mary DYSON

Monsieur Fabien SARFATI

**IFU/CNRS**

Madame Michèle COLLIN

**Union Départementale CFE-CGC de Paris**

Monsieur P. GROS

**Paroisse Saint-Eustache**

Père Luc FORESTIER

**Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau**

Madame Barbara BLOT

**Association « Accomplir »**

Madame Elisabeth BOURGUINAT

**Association « ChanDanse des sourds »**

Madame Fanny CORDEROY DU TIERS

Monsieur El Hakim MAATI

Monsieur Alain LAVEDRINE

**Association de défense des riverains châtelet-les-halles**

Monsieur Jacques CHAVONNET

**Conseil syndical 5/7 rue des innocents**

Monsieur Jean-Pierre MARTIN

**Comité de soutien jardin Lalanne**

Madame Marie Hélène POINGT

**Forum des Halles**

Monsieur Stéphane ROMBAUTS

**Institut d'Urbanisme de Paris**

Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER

**Institut Français d'Urbanisme**

Madame Maria BASILE

**Association « un petit monde »**

Madame Daniela PROST

Madame Anna TADINI

**Association « Glob'Halles »**

Madame Dominique MAGNIETTE

**Association « Les Verts Ile de France Ecologie »**

Madame Gisèle CHALEYAT

**Association « Paris les Halles »**

Monsieur Gilles BEAUVOIS

**Atelier des Halles**

Monsieur Arnaud VIGNON

**Collectif Beaubourg les Halles**

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

**GIE du Forum des Halles**

Monsieur André LABORDE

Cabinet de J-P. Caffet  
Monsieur Renaud PAQUET  
Cabinet du Maire  
Madame Reine SULTAN

Cabinet de Yves CONTASSOT  
Madame Sylvie .LAURENT-BEGIN

Ville de Paris / Direction de l'urbanisme  
Madame Catherine BARBE  
Madame Veronique FRADON  
Monsieur François BODET  
Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement  
Monsieur Jean-François LEGARET  
Madame Michèle HAEGY  
Monsieur Sébastien NAIR

D.P.J.E.V. SPA  
Monsieur Christian DAUNAT  
Monsieur Maurice SCHILIS  
Monsieur Thierry PHILIPP  
Monsieur Henri CASANOVA  
Madame Sophie GODARD  
D.P.JE.V. CNE  
Monsieur Stéphane LARIDON

### M. Yves CONTASSOT

[...] Des espaces dédiés aux enfants, et quand je dis, « aux enfants », c'est évidemment à l'ensemble des enfants et pas à telle ou telle classe d'âge, et donc, on va en parler largement, mais il va de soi aussi que toutes les autres questions pourront faire l'objet de discussions.

D'un point de vue très concret, ce que je vous propose, c'est qu'on organise la réunion en deux temps : d'une part, dans le premier temps, eu égard à l'association qui a été en charge de ça, c'est qu'on commence par eux pour leur permettre ensuite éventuellement de pouvoir se libérer s'ils et elles le souhaitent, plutôt que de les obliger à assister forcément et obligatoirement à l'ensemble de la réunion. Cela étant, ils sont les bienvenus évidemment pour l'ensemble de la réunion. Donc, je vous propose d'abord que vous vous présentiez, qu'ensuite vous nous fassiez part un petit peu de votre expérience de la démarche qui va être retenue, qu'ensuite, on ouvre le débat et puis qu'ensuite, on évoque les autres points évidemment que les uns et les autres souhaitez voir à l'ordre du jour de cette réunion.

Donc, je vous propose de démarrer tout de suite.

### ALESSANDRAT (Atelier de Launay)

On fait partie tous les six du CODEJ, le Comité du développement de l'espace pour le jeu de l'enfant ; c'est une association qui est née en 1971 à Paris et s'occupe justement de la place de l'enfant dans la ville - pas simplement du jeu, mais aussi la place de l'enfant dans la ville, dans l'urbain.

D'une part, il y a le CODEJ et, d'autre part, il y a l'atelier de Launay que je représente. Je m'appelle ALESSANDRAT, je suis sculpteur, et je m'occupe depuis 1971 d'aménager des espaces ludiques et urbains.

Du côté du CODEJ, nous avons plutôt la philosophie du jeu de l'enfant... David LABOREY vous présentera un peu mieux... Et, du côté de l'atelier de Launay, il y a plutôt la technique, le savoir-faire simplement, le savoir être artisan, et donc il me semble que l'équipe est formée de façon cohérente, parce qu'on n'a pas simplement que la théorie, on a aussi la pratique, le savoir-faire sur le terrain.

Tu nous présentes le CODEJ, David ?

### **M. David LABOREY (Atelier de Launay)**

Le CODEJ est une association qui a été fondée en 1971 et qui a été fondée pour pouvoir répondre, au moment où les villes nouvelles et les quartiers d'habitat sociaux se développaient, pouvoir répondre à une demande forte des habitants qui était de ne pas oublier les aires de jeux et la place de l'enfant. Donc, de hauts fonctionnaires, des universitaires, mais aussi des habitants de quartiers, des psychologues se sont penchés sur cette question de la place de l'enfant dans la ville et, au fur et à mesure que les années passaient, les expériences étrangères ont pu être capitalisées par cette association, notamment tout ce qui concerne les terrains d'aventure, qui venaient de Hollande et d'Allemagne, mais aussi les fermes pédagogiques. C'était quelque part un carrefour de matières grises qui servait à passer des projets, les adapter au modèle français et puis les mettre en pratique.

### **ALESSANDRAT**

D'ailleurs, Marc ALMERAS que vous ne voyez pas ce soir, mais qui est paysagiste et qui viendra les prochaines fois - il est en Inde, il a pris des vacances en Inde, donc... il s'excuse - disait toujours que le CODEJ, c'était une auberge espagnole, c'est-à-dire que tout le monde amenait des choses et tout le monde profitait de l'expérience des autres.

### **M. David LABOREY**

Donc nous, nous sommes un peu la nouvelle génération qui sommes arrivés au CODEJ dans les années quatre-vingt-dix, pour essayer de développer certaines de nos envies qui étaient, pour la plupart d'architectes, d'urbanistes, mais aussi de plasticien, qui étaient de travailler autour de la question de la participation des habitants dans leur espace public. Et c'est pour ça qu'on a monté, comme ça, sur quatre, cinq ans, deux trois projets de participation des habitants autour de créations de jardins, notamment à Goussainville dans le quartier des Hautes Noues, où il fallait faire intervenir à la fois un groupe d'enfants et de jeunes, et à la fois un groupe d'adultes pour voir un petit peu ce qu'il pouvait en sortir au moment où des paysagistes avaient mis sur la table un schéma directeur pour la création de ce parc, mais qui n'étaient pas encore rentrés dans les détails. Et comme ça, ce schéma d'aménagement de parc a pu être habité, a pu être complété par la parole des habitants. D'autres expériences ont été faites...

On a fait intervenir aussi un anthropologue de l'environnement bâti qui nous semblait très intéressant, qui s'appelle Arlindo STEFANI. Donc, on a monté un séminaire autour de son travail et qui essayait de trouver les traces des modes d'occupation des usages, etc. dans l'espace, à partir de ce qu'on pouvait trouver comme indices, par exemple un espace très utilisé, des espaces symboliquement aimés, ceux qui au contraire sont rejetés par les habitants... Et, finalement, cet anthropologue réussissait à faire une cartographie du sensible, une cartographie du vécu qui, parfois, n'avait rien à voir avec la carte des espaces tracés au cordeau tels que les schémas d'urbanismes savent les faire - je suis urbanisme, donc je peux vraiment le dire en toute tranquillité.

Et donc, comme cela, petit à petit, on a essayé de travailler cette participation des habitants dans l'espace public, et c'est quelque chose de très très très difficile. Moi, je dirais qu'on a eu au moins des périodes d'abattement, de frustration, parce qu'on sentait que ça pouvait se casser vite la figure, que parfois c'était difficile, mais à la fois, on était toujours en envie d'aller plus loin et de faire quelque chose qui se pratique malheureusement peu en France, qui était de tout d'un coup donner l'envie aux gens de faire avec nous.

### **ALESSANDRAT**

Et surtout l'intérêt, c'est que justement, il y avait énormément de professionnels, de différents professionnels qui coopéraient au projet même. C'est pour ça qu'on a essayé de constituer l'équipe que vous voyez là...

Alors, je me suis déjà présentée, ALESSANDRAT de l'atelier de Launay, je suis sculpteur, je m'occupe de l'espace urbain. Je fais de la conception de projets uniques depuis... moi, je travaille à l'atelier de Launay depuis 1978. Projets uniques en concertation avec la population. Alors, la population va de tous petits enfants de 3 ans, 4 ans, 5 ans, jusqu'à des enfants de 90 ans - j'ai travaillé pour le troisième âge et le quatrième âge - qui nous racontaient des histoires qui étaient quand même très intéressantes, parce qu'on pouvait faire passer de l'un à l'autre. Je travaille avec les handicapés et, ma particularité - après, je vais vous montrer quelques images, mais très peu -, ma particularité... plutôt la particularité de l'atelier de Launay, c'est que ça va de la conception dans l'espace unique avec les habitants à la réalisation de ce même espace, jusqu'à l'installation. Ce soir, l'atelier de Launay n'est pas là avec vous pour concevoir un espace... Avec ces cinq autres personnes que je vais vous présenter, donc deux ne sont pas là, mais vous les verrez...

Donc, Marc ALMERAS. Il n'est pas là, il est aux Indes, c'est un homme, un humaniste exceptionnel, c'est un paysagiste qui s'est occupé pendant 35 ans de 90 000 logements en région parisienne pour le groupe immobilier 3F. Son *credo*, c'était, « je fais un jardin pour les HLM, comme je voudrais que ce soit le mien ». Donc, c'était vraiment un *credo* très important et qu'on partage, au moins tous du CODEJ on le partage.

La deuxième personne qui n'est pas là, c'est Fabienne TANON. Alors, elle est à Lyon, elle travaille à... Ah oui ! Que ce soit Marc ALMERAS, que ce soit Fabienne TANON, que ce soit David LABOREY, ce sont trois ex-présidents du CODEJ. Fabienne TANON est maître de conférences à l'École normale de lettres et sciences humaines de Lyon et elle s'occupe de... Elle a écrit beaucoup de livres du point de vue psychologique, sociologique... Elle participait, je dirais, à toutes les études du CODEJ et aux colloques de l'IPA, aux colloques de niveau international.

**M. David LABOREY**

IPA, « Internationale Playground Association ».

**ALESSANDRAT**

Ensuite, David LABOREY, urbaniste, ex-président du CODEJ... Tu peux dire deux mots, peut-être, de toi...

**M. David LABOREY**

Je travaille en banlieue, dans une collectivité locale.

**ALESSANDRAT**

Voilà ! Ensuite, nous avons Karine ZIMMERMAN, qui est anthropologue urbaine et qui est aussi plasticienne de l'environnement, et Sébastien COSSET, plasticien de l'environnement, qui est un bédéiste qui travaille pour les enfants et pour les adultes, et qui sait très très bien dessiner.

J'ai composé cette équipe, parce que je suis un tout petit peu en haut de l'équipe, parce qu'il me semblait qu'un projet comme celui auquel on était appelé, c'était un projet très difficile à manier et que, de toute façon, il n'y a pas que l'architecte qui puisse dire comment on aménage... non ! Comment on entend l'aménagement ludique. Il n'y a pas que l'urbaniste, il n'y a pas que le concepteur, il n'y a pas que le graphiste et il n'y a pas que l'habitant. Il n'y a pas que la mère, le père ou que l'enfant. On a tous à apporter quelque chose et il me semble que c'est indispensable que ce soit une équipe formée par plein de professionnels. Quand je parle de « professionnels », je parle aussi de papas, mamans, enfants, ils sont aussi des professionnels pour moi, c'est-à-dire qu'on ne peut pas se mettre à la place de l'enfant.

On va passer au deuxième chapitre. Peut-être qu'on passe à quelques exemples... Oui, la présentation de l'atelier de Launay, il y a treize diapos, vous regardez très vite, parce qu'on y va rapidement. Et ensuite, on passe à un exemple pratique que j'ai fait avec des adultes et des enfants au Parc de Sceaux. Comme ça, je vais vous montrer aussi la démarche qu'on va avoir avec vous.

Qu'est-ce que je proposais pour les Halles ? Qu'est-ce que c'est, une démarche participative ? J'ai proposé la mise en place de huit ateliers, quatre ateliers avec les enfants et quatre ateliers avec les adultes. On parle ici du jeu de l'enfant, on parle ici d'inventer, d'imaginer un cahier des charges le plus complet possible pour que l'enfant vive bien l'espace, mais l'enfant n'est pas tout seul, il y a aussi les adultes, surtout quand on parle d'enfants tout petits, il y a les adultes qui l'accompagnent. Mais le jeu de l'enfant, on ne pas simplement considérer le jeu de l'enfant comme quelque chose de dynamique, de solitaire, mais dans le meilleur des mondes, à la limite, un espace ludique, ce serait un espace où tout le monde puisse y apporter quelque chose et où l'enfant puisse recevoir. Ce n'est pas comme ça, on n'est pas dans le meilleur des mondes, mais en tout cas, on essaiera de faire avec vous, d'établir avec vous un cahier des charges le plus complet possible, avec toutes les demandes que vous pensez qui doivent exister pour l'aménagement d'un espace ludique. D'espaces ludiques, pas d'un espace ludique ! Quand je dis, « d'un espace ludique », c'est en général. Et donc pour différentes tranches d'âges.

Dans ces huit ateliers, on va essayer de toucher un peu... Donc, quatre ateliers adultes et quatre enfants, on va essayer de vous faire connaître autre chose qui existe ailleurs, qui existe en France, qui existe en Europe, d'autres personnes qui ont... On ne sait jamais tout, on sait peu de choses, mais c'est vrai que d'autres personnes ont travaillé comme ce soir on est en train de faire et comme on fera pendant les huit ateliers. Et donc, on a aussi besoin d'entendre ce que les autres disent autour de ce sujet. Ça, c'est très important, parce que, en même temps, on s'enrichit tous, et c'est un peu le but qu'on veut : s'enrichir nous-mêmes, mais aussi les enfants.

**M. David LABOREY**

Est-ce que tu peux dire un peu la progression de ces ateliers, comment tu l'imagines ?

**ALESSANDRAT**

Alors, tout le monde a reçu ma proposition ? Donc, vous l'avez déjà vue ?

J'ai proposé des ateliers avec des programmes, mais c'est vrai que par rapport à nos rencontres, par rapport à ce qui va se décider ce soir, par rapport au peu de temps que nous aurons, parce qu'il paraît que tout ça... est-ce que je peux le dire, ça ? Tout ça doit être terminé pour le 20 décembre 2006, c'est-à-dire qu'il y a une ébullition de tête, c'est incroyable de faire tout ça en très peu de temps ! Alors, c'est vrai qu'une petite décision a été prise, les enfants... On va toucher des enfants de l'école, des écoles du quartier. Alors, lesquelles ? Point d'interrogation, parce que, évidemment, le temps est tout petit, donc le programme dans les différentes classes ont été déjà faits, donc on va les contacter, et puis les classes qui voudront bien, les enseignants qui voudront bien, eh bien on touchera ces enfants. Avec les adultes, on va essayer de mettre en place... Donc, le programme, vous l'avez vu là, mais peut-être que ça va être chamboulé par rapport au travail qu'on va essayer de mettre en place ensemble.

*[Présentation des photos]*

Je vous ai mis quelques images... En 1982, l'atelier de Launay a conçu et réalisé ces espaces au Jardin d'Acclimatation... mais il y en a d'autres... 85 % des images que je vous ai mises ce soir, ça s'est fait en concertation avec la population, avec des projets uniques. Ce que vous avez vu pour le Jardin d'Acclimatation, vous ne le verrez plus parce que, évidemment, à un certain moment, en 1994, il y a eu la normalisation qui est arrivée et donc, avec cette normalisation, il y a eu 50 % des espaces ludiques français qui ont été supprimés. On travaille dans toute la France et en Europe aussi en tant qu'atelier de Launay. Mais là, je voulais vous montrer qu'on est capable de faire comme ça, donc en ayant un savoir-faire aussi technique et un savoir-faire intellectuel, on peut vous aider à trouver quelque chose de complet.

Là, je vous montre quelques images, parce que c'est vrai que moi, je fais cinq, six chantiers par an en concertation avec les habitants. Et les cinq ou six chantiers, ça va... ou simplement une concertation pour trouver l'espace de jeux ou les espaces de jeux, ou ça arrive jusqu'à la réalisation.

Alors, quand je parle de réalisation, c'est évidemment, là, il y a les peintures, là, je fais poncer les enfants, parce qu'il y a aussi des problèmes de sécurité, d'assurances, etc. Mais là, voilà ! C'est des choses très... Que ce soit l'atelier de Launay ou le CODEJ, qu'on connaît bien et qu'on sait bien faire... Bien, bien, bien ! Bon ! Ou'on sait faire, on espère du mieux possible de toute façon.

Là, ce sont des dessins d'enfants, parce que c'est vrai que quand on travaille sur leur quartier, sur leur espace, on travaille d'abord sur leur quartier, on essaie de voir un petit peu tous les problèmes qu'il y a...

C'est fini ? Encore cinq minutes... Je peux ?

Alors là, je voulais vous montrer... Je voulais rapidement, vraiment rapidement, Parc de Sceaux. On est en 1994, un travail avec... Alors, Parc de Sceaux, c'est un très grand parc de 37 hectares, il est entre Bourg-la-Reine, Sceaux et Antony, et donc on a travaillé avec des gens - parce que c'est des tout-petits, des grands, des moyens, etc. - que ce soient des écoles, mais des trois communes. Chaque fois, c'est un projet unique, c'est thématique, on nous avait demandé d'exploiter l'histoire du parc, et donc... Ça, c'est une photo de l'endroit où on a ensuite installé les espaces ludiques... Alors, on a inventé un endroit où on a ensuite installé les espaces ludiques. Alors, on a inventé un parcours ludique qui était un tout petit peu un parcours de l'âge de l'homme, c'est-à-dire que ça commençait des espaces pour les tout-petits jusqu'aux espaces pour les adultes, mais en même temps aussi un parcours historique. Ça commençait de Colbert - parce que c'était Colbert qui avait acheté les huit hectares du fief... jusqu'en 1994.

L'espace que vous avez là, c'est à 80 % en concertation avec la population. C'est un grand espace et donc, vous voyez des espaces différents qui sont traversés par cette courbe qui est un peu l'épine dorsale de l'histoire, mais en même temps l'épine dorsale de l'homme. Il y a des espaces plus petits qui touchaient à différents temps de l'histoire du parc. Par exemple, simplement pour l'histoire de la culture, on a travaillé avec les enfants... Alors, il faut savoir qu'au Parc de Sceaux, il y a eu plein de propriétaires et, entre autres, il y a eu un duc et une duchesse du Maine, et la duchesse du Maine était fantastique, parce qu'elle a dilapidé la fortune de son mari, mais culturellement. C'est-à-dire qu'elle a permis à Lully, Voltaire et autres de venir écrire leurs œuvres au Parc de Sceaux. Donc, avec les enfants... Là, c'était avec les enfants, par contre, des écoles, on a pris un livre Micromega. On a lu le livre Micromega et ensuite, on l'a transformé. Alors, la demande était, « vous me faites un espace ludique », donc dans le livre Micromega, la transformation, c'était un peu à faire.

Voilà, ça, c'étaient les installations quand il n'y avait pas de végétation, et puis la végétation est arrivée ensuite et, maintenant, c'est plein de végétation. La végétation fait partie de l'espace ludique, doit faire partie.

Alors, tu vas au livre, s'il te plaît ! Donc, on a traduit en fonction ludique cette histoire de Micromega avec les livres qui font cinq centimètres et les livres qui font deux kilomètres. Donc, c'est un espace à grimper. On a décliné la fonction ludique de la grimpe pour les tout-petits, pour les grands. Parce que, si on parle de fonction ludique, effectivement, on a différentes tranches d'âges et la grimpe, par exemple, qui est indispensable... une des fonctions ludiques dynamiques indispensables (parce qu'il y a d'autres fonctions ludiques qui sont tout autant indispensables). Pour un enfant de trois ans, la grimpe est complètement différente de la grimpe pour un enfant déjà de cinq ans. Et encore ! Entre trois ans et trois ans et demi, on grimpe différemment, et l'adulte grimpera encore différemment. Bon !

Mais là, c'est parce que je suis très pressée et il faut que je dise plein de choses, mais quand on sera ensemble, je vais vous montrer autre chose, là, c'est vraiment trop vite ! Excusez-moi ! Merci...

## M. Yves CONTASSOT

Merci pour cette présentation rapide. Je vous propose qu'on prenne un premier temps d'échanges sur à la fois ce que vous avez dans vos documents, sur ce qui vous a été présenté, donc la méthode de travail. Sur l'échéance, je ne m'en rappelais pas, mais il paraît que c'est moi et Jean-Pierre CAFFET qui avons dit le 20 décembre, donc... Bon ! Très bien ! Si on a dit ça, c'est que ça doit correspondre aux échéances. S'il faut prendre quinze jours, un mois de plus, je ne suis pas certain que ce soit absolument délirant, mais on vérifiera avec Jean-Pierre si vraiment il y a une contrainte ou pas, mais je pense qu'on devait démarrer plus tôt quand on avait dit le 20 décembre et que c'était sur le premier planning.

Mais comme il y a du retard, je pense que ça doit pouvoir se décaler, je pense qu'on doit pouvoir aller sans problème jusqu'à fin janvier... C'est la phase diagnostic, attente, etc., fin des groupes de travail. [*Intervention inaudible dans la salle*] Non, c'était toute la phase, telle qu'elle a été montrée, des groupes de travail, donc si on peut aller un peu au-delà...

#### **Mme Marie-Hélène POINGT (comité de soutien du jardin Lalanne)**

J'avais une question sur la méthode de travail de l'atelier de Launay. J'aimerais que vous soyez plus précise sur votre travail avec les parents, les adultes et les enfants. Combien d'enfants, combien de parents vous allez consulter et comment vous allez les sélectionner. C'est ma première question.

Ensuite, j'ai noté que vous vous intéressiez à ce qui se fait ailleurs et à tout ce qui est unique dans le monde, je trouve ça très intéressant et très enrichissant, maintenant, il se trouve qu'il y a aux Halles un lieu qui est exceptionnel à mon sens, je ne sais pas si vous le connaissez, c'est le jardin Lalanne. Quelle est votre position par rapport au jardin Lalanne ? Puisque là, on a déjà, aux Halles, un lieu exceptionnel unique. Donc voilà ! Deuxième question.

La troisième s'adresse peut-être plus à Yves CONTASSOT, c'était que le programme d'aménagement du jardin Lalanne prévoyait une étude pour sa conservation, son maintien dans le cadre du projet de rénovation ; je voulais savoir où en était cette étude. Je ne sais pas si elle existe, si elle est faite, où elle en est.

Et par rapport à une étude sur les normes de sécurité du jardin Lalanne - vous disiez tout à l'heure que beaucoup de jardins uniques en France avaient été supprimés du fait de leur non-conformité aux normes de sécurité. Il y a un rapport, je crois, qui vient d'être fait sur les normes de sécurité. Est-ce qu'on pourrait travailler pour améliorer la sécurité dans le jardin Lalanne et comment ? Est-ce que ce ne serait pas moins cher de remettre aux normes, plutôt que de créer un lieu, de chercher à tout prix à être unique, alors qu'on a déjà ce lieu aux Halles ?

Dernière chose. Plus généralement aussi, pour moi, le plus important aux Halles, c'est le fait qu'il n'y a pas assez d'espaces pour les enfants. Là, vous êtes en hiver, donc si vous allez visiter le jardin, il y aura peu de monde, parce qu'il fait froid. Si vous faisiez le travail en été, si vous alliez en plein été, même au printemps, dès qu'il y a un rayon de soleil dans le jardin des Halles, vous verriez qu'il est bondé, que les enfants ne peuvent pas courir, qu'il n'y a pas de place pour les enfants...

#### **ALESSANDRAT**

Pour les tout-petits... ?

#### **Mme Marie-Hélène POINGT**

Pour les petits, pas seulement les tout-petits, disons jusqu'à 12 ans. Des plus petits jusqu'à avant la préadolescence, ils sont tous les uns sur les autres. Donc je pense que ça, vous ne le verrez pas dans votre travail, parce qu'on est en plein... qu'il fait froid et les gens sortent moins. Mais il y a un réel problème d'espace aux Halles et je pense qu'il faut donner le plus d'espace possible aux enfants aux Halles, et c'est aussi une façon de pacifier - puisqu'on parle souvent de problèmes d'insécurité ou d'un sentiment d'insécurité aux Halles -, si les enfants sont bien reçus, bien accueillis, je pense que du coup, les gens ont un sentiment de... pas de paix, mais ils se sentent moins en insécurité si les lieux sont accueillants pour les enfants, enfin pour les publics les plus fragiles en tout cas.

#### **Mme Gisèle CHALEYAT (les Vert Ile de France Ecologie)**

Je voudrais d'abord vous dire merci, madame, merci beaucoup, car c'est la première fois - je vais avoir 90 ans -, c'est la première fois qu'on me dit qu'on va peut-être penser à des jeux pour moi ! Merci infiniment ! Donc, je vais témoigner en tant qu'arrière grand-mère, donc trois générations, une expérience... Je n'ai pas votre expérience professionnelle, j'ai une expérience maternelle, et peut-être en tant qu'utilisatrice.

C'est une question que je pose toujours et régulièrement, parce que justement j'ai pratiquement élevé trois générations, c'est la sécurité des plus jeunes. Je pose toujours la question à mon ami Yves CONTASSOT, je l'ai posée bien sûr à l'architecte ; on me répond de ne pas m'inquiéter. Vous permettez que je m'inquiète ! Je suppose que pour prévoir les agencements, vous êtes quand même plus qualifiée que moi, mais je ne voudrais pas que, surtout dans un quartier où vous avez une population diverse, pas toujours exactement comme on voudrait - ce n'est pas le Parc de Sceaux qui peut être protégé ! Là, nous voyons actuellement, puisque vous vous êtes promené... Quand vous dites « je », je pense que c'est vous ! Puisque vous vous êtes promené, vous avez vu qu'actuellement, il y a deux -je ne parle pas du jardin Lalanne, mes amis en parleront mieux que moi ! Je suppose, bien sûr ! Ça ne se discute pas -, mais moi, c'est la sécurité.

Or, vous avez actuellement deux endroits où il y a des enfants : un endroit où il y a des tout-petits, vous avez vu, qui est entouré et fermé, donc moi, je désire - et beaucoup de familles le désirent aussi - qu'il y ait un endroit protégé pour les tout-petits. À côté, il y a un autre endroit, qui pourrait ne pas être fermé, c'est pour les enfants de plus de 10 ans, eh bien il n'y a pas suffisamment de surveillance, et je vais peut-être plaider pour les gens qui surveillent ces jardins - vous allez voir pourquoi ! Normalement, il ne devrait y avoir que des familles et des enfants de plus de 10 ans ; or, continuellement, n'importe qui va dans ce jardin, qui s'allonge et qui fait n'importe quoi, alors que ça devrait être réservé aux enfants. Bon !

C'est une occasion pour moi de dire aux gens qui nous gouvernent - n'est-ce pas Yves CONTASSOT - que c'est malheureux que les responsables des jardins, les gardiens, n'aient pas la possibilité de se manifester vis-à-vis des gens qui enfreignent les règles. Un jour, il y en a un qui m'expliquait de tous les matins, il y a un type qui vient avec un gros chien qui esquinte un arbre et qui se moquait de lui en disant, « allez chercher un agent ! » Le temps qu'il aille chercher l'agent, il ne peut pas verbaliser.

Donc, quand je pense à la sécurité des petits, c'est d'abord pour les tout-petits - pas pour les autres - que ça soit non pas entouré de murs, mais que ça soit un endroit sécurisé. Et, deuxièmement, peut-être que les gens, les gardiens de squares, aient plus d'autorité. Ils sont des fois découragés. Excusez-moi d'avoir été un peu longue...

#### **M. Jean-Pierre MARTIN (conseil syndical des 5/7 rue des Innocents)**

Moi, ce qui me gêne... Bon ! Je suis très content de l'atelier de Launay qui, je pense, est capable de faire quelque chose d'intéressant, mais là, je vais vous demander encore une fois, monsieur CONTASSOT, où en est la concertation et la participation, parce que si j'ai bien compris, vous nous mettez devant une évidence : nous détruisons et nous remplaçons le jardin Lalanne. Actuellement, c'est ce que j'ai compris.

Ensuite, on vous rappelle qu'on n'est pas pour mettre la charrue avant les bœufs, et je pense que l'atelier de Launay sera d'accord avec nous aussi, parce qu'il faut d'abord savoir ce qu'il y aura comme construction pour faire un jardin équilibré en fonction de la construction. Je pense que vous êtes d'accord ? Bon ! Est-ce que vous êtes atteint du « syndrome de Pompidou » vous aussi, vous voulez faire votre œuvre ? Voilà mes questions.

#### **Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES (conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois)**

Je voudrais savoir si dans le cahier des charges de l'atelier de Launay, il est pris en compte les 3 600 m<sup>2</sup> consacrés aux enfants. Si c'est la totalité qui vous est dévolue ou si c'est une partie, est-ce que c'est vraiment la totalité ?

Deuxièmement, je vous propose mes services en tant que déléguée de l'Éducation nationale, puisque je suis en contact avec toutes les écoles de Paris et que ça vous permettrait peut-être de ne pas contacter que les enfants du quartier... Bien sûr, les enfants du quartier, c'est évident ! Mais d'autres quartiers, parce que je pense que c'est intéressant d'avoir quelque chose de totalement démarqué, justement.



### **Intervenant de l'association « Chandanse des Sourds »**

J'enseigne à des enfants sourds et je peux éventuellement vous proposer mon aide, comme la dame de l'Éducation nationale. Pourquoi ne pas travailler en lien ? Parce que moi, justement, je peux vous apporter tout ce qui est spécifications techniques pour les enfants sourds, par exemple tout ce qui est aides visuelles, sécurité... Je peux vous proposer mon aide pour ça, parce que, bien sûr, c'est très important pour les enfants qu'il y ait des professionnels qui soient là à leurs côtés, adaptés. Donc moi, je peux vous proposer mon aide à ce niveau-là.

Aussi, une autre chose... Tout à l'heure, ce que vous avez montré comme diapositives, j'ai trouvé ça assez intéressant, parce que moi, je travaille dans des centres de loisirs depuis une vingtaine d'années et je me dis vraiment que c'est bien d'adapter les choses aux tranches d'âges, comme la dame a expliqué tout à l'heure, la dame de 90 ans. Je trouve qu'elle a parfaitement raison, c'est très important, la sécurité. La sécurité, c'est quelque chose qui doit être extrêmement strict pour les enfants, et moi, ce que j'aimerais proposer comme ouverture, bon, bien sûr, les enfants, les adolescents, les adultes... mais aussi, par exemple de proposer des espaces, pas forcément dans les lieux exactement dévolus aux enfants, mais un petit peu à l'extérieur pour, par exemple, tout ce qui est skate, vélo, etc. Vous voyez un petit peu ? Comme des petits îlots, ça permettrait une ouverture un peu en dehors des espaces dévolus, parce que les espaces un petit peu fermés comme ça, vous savez, les adolescents n'ont peut-être pas envie de s'y trouver. Ça éviterait comme ça que les enfants s'ennuient et se trouvent un peu exclus des espaces qui leur sont destinés.

Voilà ce que je vous propose comme aide, c'est un peu d'aide technique et des idées un peu de cet ordre-là.

### **Mme Élisabeth BOURGUINAT (association « Les Bachiques Bouzouks »)**

J'ai beaucoup apprécié à la fois votre présentation et les documents que vous avez envoyés, je trouve que c'est extrêmement... Enfin, tout ce qu'on a reçu, toute la documentation. Je trouve que c'est extrêmement intéressant, malheureusement, je pense que ça tombe très mal, parce que vous arrivez dans un contexte où, *a priori*, il y a un déni fondamental de concertation, à savoir qu'on a décidé... Vous avez parlé de carte du sensible, vous avez parlé d'écouter les habitants, de tenir compte des endroits qui étaient aimés par les habitants, ça fait des années, ça doit faire deux ou trois ans je pense qu'on se fatigue à répéter qu'il y a un endroit absolument extraordinaire ici, qui est le jardin d'aventure Lalanne. Le 29 juin dernier, on nous a expliqué que la décision de le supprimer avait été prise, donc avant cette première réunion de concertation.

Moi, j'ai une question à vous poser : c'est quelle importance, vous, vous accordez à la notion de patrimoine, et notamment de patrimoine affectif, sachant que ça me paraît difficile... Évidemment, si on va chercher, si on vous fournit des enfants qui viennent d'autres arrondissements, qui ne connaissent pas le jardin, ça sera plus facile, mais si vous voulez travailler de façon participative avec des enfants du quartier, je vous signale l'école Étienne Marcel qui est particulièrement intéressée par le fait de participer, eh bien ça va être difficile, parce que les gamins, quand on leur dit qu'on va supprimer leur jardin, évidemment, ils pleurent. Alors, ça va être difficile de les amener dans une démarche participative.

Moi, j'aurais malgré tout une proposition à faire, je pense que l'histoire de partir d'une table rase, c'est une idée qui est à la fois... qui ne me paraît pas relever du développement durable, parce que le développement durable, ça consiste à essayer plutôt de recycler, d'aménager que de détruire pour recommencer. Ça me paraît une idée cruelle, parce que ça prive sur le plan affectif les enfants et ceux qui, depuis 20 ans, se sont amusés dans ce jardin, d'un lien affectif avec ce quartier ; donc ça me paraît assez gratuitement cruel.

Mais par contre, c'est vrai qu'il faut tenir compte d'un élément nouveau, c'est qu'il y a... vous avez parlé des normes de sécurité, donc il y a une étude qui est en train d'être faite sur le jardin d'aventure et qui montre qu'en effet, il ne correspond plus pour une part aux normes de sécurité, donc européennes de 1998. Il semble, le rapport sera fait dans deux semaines, apparemment, il semble qu'il y aura un certain nombre de points dans ce jardin, si la décision était finalement prise de le maintenir, qu'il faudrait revoir, qu'il faudrait aménager, voire qu'il faudrait transformer.

Moi, je trouve que par rapport... Il y a une très grande proximité, si vous voulez, entre l'esprit de ce jardin et l'esprit de ce que vous faites. Ce jardin, il a été fait par une grand-mère qui a vraiment pensé aux enfants, bon ! Claude LALANNE... et je trouve que s'il y a dans cet endroit des zones qu'il faudrait refaire, qu'il faudrait aménager, vos sculptures s'adapteraient merveilleusement... Pourquoi vous dites « non » ?

#### ALESSANDRAT

Moi, je ne suis pas là en tant que réalisatrice.

#### Mme Elisabeth BOURGUINAT

D'accord ! Bon ! Mais même si ce n'est pas vos sculptures, l'esprit de la chose s'adapterait. J'aimerais... On n'arrive pas à obtenir cette réponse, mais j'aimerais qu'on nous dise... Le maire de Paris nous a fait une réponse très sibylline en disant qu'il n'était pas obstiné, mais bon ! Ça ne veut pas dire quelque chose de très précis. On aimerait qu'au moins la possibilité de maintenir ce jardin ou une partie de ce jardin, soit étudiée, parce qu'elle n'a pas été étudiée, il y a une décision arbitraire, parce que, si vous voulez, si on part d'un dictat comme ça, d'une position très stalinienne, ça va être difficile de se concerter, ça va être difficile d'être participatif parce que, si vous voulez, on commence par respecter les gens quand on veut qu'ils participent et qu'ils... Vous voyez ?

Donc, moi, j'aimerais qu'on puisse savoir ce soir si oui ou non, il y a un espoir pour nous de conserver ce jardin ou au moins une partie, de l'aménager, de revoir son insertion, de le compléter, de le transformer avec votre aide, avec... bon ! De l'insérer peut-être... Ce que je trouve très intéressant, c'est l'idée d'avoir une conception générale du jardin, de prévoir les différents espaces, puis avoir des échos, des choses qui se répandent...

Bon ! Tout ça, c'est passionnant ! Mais par pitié, qu'on ne détruise pas ce qui est exceptionnel, parce que là, vous allez créer une blessure qui fait que, de toute façon, l'inauguration, elle sera très triste, parce que les gens diront, « une fois de plus, on a traumatisé ce quartier... » Avant, c'étaient les pavillons Baltard, c'étaient les adultes et puis maintenant, c'est le jardin Lalanne, c'est les enfants, ça fait dur quand même tous les vingt ans, tous les trente ans, de détruire quelque chose de fabuleux. Excusez-moi d'avoir été longue...

#### Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES

À cet endroit-là, est-il prévu de faire quelque chose ? Après, on peut envisager effectivement les problèmes de sécurité, d'autres éléments, etc. Mais est-ce que cet endroit-là... J'aimerais que M. FRITZ nous réponde, dans le projet, est-ce qu'il est prévu de l'utiliser autrement ? À partir de là, on peut rentrer dans une autre discussion par rapport à Lalanne.

#### M. Yves CONTASSOT

D'abord, je voudrais que les choses soient bien claires, ce n'est pas l'atelier de Launay qui va dire s'il faut maintenir ou pas maintenir le jardin Lalanne. Je ne voudrais pas qu'il y ait maldonne sur le mandat qui est confié à l'atelier de Launay et au CODEJ, ne nous trompons pas ! Ce n'est pas ce qui a été demandé. Ce qui a été demandé, c'est d'analyser les besoins, les attentes des enfants et des parents, et des adultes, en matière d'espaces de jeux, en matière ludique, etc. Il ne s'agit pas de dire à l'atelier de Launay, « étudiez la transformation de la pelouse pour les familles ou du jardin Lalanne ou de l'aire de jeux pour les tout-petits ». Ce n'est pas ça qui est demandé !

C'est de faire un diagnostic sur l'ensemble des attentes, et ça a été dit de manière assez précise par ALESSANDRAT, et à partir de ce diagnostic, de faire des préconisations. Mais ce n'est pas l'atelier de Launay qui va dire, « voilà ! Je pars d'un *a priori* qu'il existe quelque chose et que ça doit être maintenu ou pas maintenu », ni dans un sens ni dans l'autre, ce n'est pas ça ! Sinon, évidemment, il n'y a pas du tout d'analyse des attentes, il y a une analyse de l'existant ou, au contraire, de l'absence de l'existant et de sa destruction par principe. Ce serait évidemment totalement fausser leur travail, donc ils ne vont pas travailler comme ça ! Ils vont interroger les enfants, à la fois des

écoles, évidemment du quartier, et puis des usagers qui ne sont pas forcément du quartier, mais qui viennent dans le jardin Lalanne, parce qu'il n'y a pas que des enfants du quartier qui viennent dans le jardin Lalanne, loin de là ! Donc, ils vont interroger un certain nombre d'enfants, y compris des enfants qui, éventuellement, n'y viennent pas. C'est aussi important de savoir pourquoi certains enfants n'y viennent pas ! Il n'y a pas que ceux qui viennent qui ont leur mot à dire sur un lieu. Si des gens ne viennent pas dans un lieu, il peut y avoir des tas de raisons, soit parce qu'ils ne le connaissent pas, soit parce qu'il ne leur convient pas, soit pour d'autres raisons encore. C'est aussi important, parce qu'ils n'ont pas l'âge, parce qu'ils n'ont pas le droit, parce que... que sais-je ? C'est important qu'on ait l'ensemble du panorama. Et donc, évidemment, il y aura aussi bien des élèves, encore une fois, d'écoles du quartier ou d'enfants du quartier que d'ailleurs. Même chose pour les parents, et je crois que ça a été dit de manière assez précise.

Donc, reprécisez ça pour qu'il n'y ait pas maldonne sur la demande et sur la mission qui est confiée, sinon, après, il y aura instrumentalisation dans un sens ou dans l'autre de l'atelier de Launay, ce qui ne peut pas marcher si on veut pouvoir analyser sereinement et sérieusement les attentes des uns et des autres. Donc ça, je voudrais le rappeler pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Deuxième point, les quelques questions qui ont été posées, qui ne sont pas de la responsabilité évidemment de l'atelier de Launay, donc je vais les évacuer rapidement. Sur la question de la sécurité, effectivement, il y a une étude qui a été demandée, d'ailleurs qui a été demandée par certaines associations en disant, on veut savoir où en est du point de vue de la sécurité et des règles qui s'appliquent ou pas, et l'actualisation notamment du rapport de l'Apave d'il y a quelques années. C'est en cours, on attend d'avoir évidemment le rapport et, je le dis, il sera public quoi qu'il sera écrit dedans. Moi, je n'ai pas d'*a priori* ni dans un sens ni dans l'autre, le rapport sera rendu public et on en discutera, on regardera. Je serais bien incapable de dire aujourd'hui si l'Apave dira, « c'est conforme, pas conforme », ce qu'il faut faire dans tel ou tel domaine. Mais ça sera rendu public, n'ayez crainte ! Il y aura total droit d'accès à l'ensemble des documents, sans aucune restriction possible. Alors, ce sera rendu public quand on l'aura ! À ce jour, moi, je n'ai pas un rapport de l'Apave en bonne et due forme disant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Quand on l'aura, on se réunira, et puis vous l'aurez évidemment.

Un point également sur la sécurité, puisque Gisèle CHALEYAT en a parlé. Jusqu'à une date extrêmement récente, les agents de la surveillance spécialisée, comme on les appelle, c'est-à-dire les gardiens des parcs et jardins, n'avaient pas le droit de verbaliser. Il y a eu une modification législative, ils ont le droit maintenant de verbaliser, mais pour qu'ils aient le droit de verbaliser, il faut d'abord qu'ils soient assermentés par... je ne sais plus... Le procureur, le tribunal, c'est une procédure extrêmement complexe, et on a les pires difficultés à faire assermenter les agents, y compris ceux qui, dans un autre service avant, avaient le droit de verbaliser. Donc, on a une difficulté avec ça pour leur donner le droit de verbaliser. Bon ! Il faut le savoir...

**Mme Gisèle CHALEYAT**

Est-ce que ce sera possible ?

**M. Yves CONTASSOT**

C'est en cours, sauf que l'objectif, ce n'est pas tant la verbalisation que de faire respecter le règlement, et la première des démarches qu'on leur demande, c'est de faire quand même de la prévention, de la dissuasion et de la communication, de la médiation avant d'arriver à la verbalisation. Y compris, parce qu'on le sait très bien - si vous lisez un peu la presse, vous l'avez vu -, notamment les gardiens des parcs et jardins sont aujourd'hui extrêmement victimes d'agressions violentes, avec une augmentation du pourcentage des agressions, et je ne tiens pas et la mairie de Paris ne tient pas à rendre plus difficile leur travail en les transformant en espèces d'agents de police des parcs et jardins, quand on sait que ces agents de police deviendraient très vite des cibles. Donc, on travaille sur ces questions-là, on a encore eu une réunion cet après-midi sur la question des enfants en tant que dispositif réglementaire ou de protection contre les gamins qui partent n'importe où, etc. Ça, il y a des règles là-dessus et elles seront évidemment appliquées. Il n'est pas question que...

Oui, quand je dis « les règles », c'est les normes, c'est-à-dire qu'on appliquera strictement... et d'ailleurs, pour une raison simple, c'est que si ce n'était pas fait, la Ville engagerait sa responsabilité, y compris pénale, y compris celle des personnels de la Ville, pas simplement celle du maire. Donc, évidemment, tout cela sera fait totalement dans les règles. Voilà ce que je voulais dire de manière précise !

Sur le jardin Lalanne - on y reviendra tout à l'heure, parce que ce n'est pas l'objet de la mission évidemment de Launay, et je vous dirai de manière extrêmement précise ce qu'il en est -, il n'y a pas d'ambiguïté sur ce point.

Sur les autres questions qui ont été posées...

**ALESSANDRAT**

Vous avez répondu à presque toutes, sauf...

**M. Yves CONTASSOT**

Oh non ! Loin de là ! Loin de là...

**ALESSANDRAT**

[...] Les parents sélectionnés... Toutes les bonnes volontés, parce que c'est vrai qu'on a essayé de déterminer, parce que ce n'est pas très facile, parce que tout le monde est pris, tout le monde travaille, on a essayé de déterminer des dates éventuelles, donc les ateliers se tiendraient sur trois heures, alors avec les adultes. Évidemment, évitons qu'on soit cinquante, si on est maxi une trentaine, ce serait bien ! Pas plus, ce serait bien. Donc, comment on va faire ? Je ne sais pas, c'est aussi à vous de me dire, mais par exemple, nous, on proposerait éventuellement trois heures le 24 novembre soir, si nous avons monsieur le curé qui nous donne la possibilité d'exploiter ses locaux... Il est là monsieur le curé ! Alors, est-ce que vous nous donnez la possibilité d'exploiter vos locaux ?

**Père Luc FORESTIER**

Je n'ai pas l'agenda paroissial sur moi...

**ALESSANDRAT**

D'accord ! Alors, moi, je proposais le vendredi soir 24 ou le samedi 25 à trouver trois heures, ou le vendredi soir 1<sup>er</sup> ou le samedi 2, ou le vendredi soir 8 ou le samedi 9, ou le vendredi soir 15... Mais puisqu'il y en a quatre, donc trois dans vos locaux et un atelier où on ira voir différentes installations remarquables de l'Île-de-France... Pas que de l'atelier de Launay ! Je ne suis pas le seul concepteur-réalisateur d'espaces ludiques fantastiques ! Il y en a d'autres en France et d'autres en Europe. Donc, on ira visiter avec un car que la Ville de Paris nous met à disposition, et avec les enfants pour voir un peu, on va mélanger adultes et enfants, et grands-parents, et même arrière-grands-parents... Voilà !

Donc, vous nous disiez comment on choisit... là, vous n'êtes pas suffisants, comment on va faire passer le... qui va s'occuper de... Excusez-moi ! Pour les trucs pratiques, c'est important !

**Mme Dominique GOY-BLANQUET (conseil de quartier des Halles)**

Il y a d'autres enquêtes qui commencent en ce moment. Je ne comprends pas d'ailleurs comment s'articulent les deux, mais pourquoi est-ce qu'on n'utilise pas les gens qui vont être interrogés, qui ont été sélectionnés par la mission... *[M. CONTASSOT lui demande de parler dans le micro]*

Je demandais comment s'articule votre mission avec celle qui a commencé la semaine dernière, qui est censée aussi étudier les attentes des usagers, notamment pour le jardin. Et, d'autre part, si vous cherchez des participants, pourquoi ne pas utiliser ces groupes qui ont déjà été constitués ?

**ALESSANDRAT**

L'enquête qui a commencé la semaine dernière, je ne suis pas au courant, mais de toute façon, je pense que si c'est pour les usages, les transports en commun...

**Mme Dominique GOY-BLANQUET**

Non, non ! Il y a aussi un groupe sur le jardin.

**ALESSANDRAT**

Qui est au courant, ici, à part les usagers ? *[Brouhaha]* Parce que moi, je ne suis pas au courant, alors peut-être, pourquoi pas ? Peut-être... C'est pour ça qu'on...

**Mme Véronique FRADON**

Donc, sur cette démarche-là, c'est une démarche qui a été engagée, enfin qui porte sur deux temps. Donc le premier temps a d'ores et déjà été mené par Ipsos, donc il y avait une phase d'enquête auprès d'usagers du Forum d'une part (500 questionnaires) et auprès d'usagers du jardin, également 500 questionnaires. Cette première phase a donné des premiers résultats, donc les résultats ont été transmis à quelques associations qui les avaient demandés et vont être mis sur Internet d'ici à la fin de la semaine, les résultats de cette première phase quantitative. Mais cette première phase quantitative a surtout servi à constituer des panels d'usagers, et donc des groupes d'usagers se sont réunis une première fois samedi dernier - on était sur place pour faire une visite, par exemple, très concrètement - et vont se réunir de nouveau dans quinze jours, également le samedi. Donc, il y a un groupe qui travaille plus spécifiquement sur le Forum et un groupe qui travaille plus spécifiquement sur le jardin.

Par contre, très clairement, les personnes qui sont sollicitées, ce ne sont pas des enfants, ce ne sont pas des jeunes, parce qu'il y a des questions d'autorisation de la part des parents, etc. L'approche qui a été faite, c'est un travail avec des adultes uniquement et avec des gens qui sont des riverains, pas des riverains, des gens d'Ile-de-France, etc., avec un panel le plus ouvert possible, en sachant que ces panels ont été constitués en fonction du type d'usage du jardin, il y a un certain nombre de catégories d'usagers qui ont été dégagées (quatre à cinq catégories), et donc, c'est sur cette base-là qu'ont été constitués ces petits groupes. Je pense que c'est tout à fait complémentaire et ça ne remet pas en cause du tout l'autre démarche.

**ALESSANDRAT**

J'aimerais bien que les gens qui vont faire partie de nos ateliers soient des gens pas choisis sur questionnaire, mais des gens qui ont envie de travailler sur ce sujet. *[Brouhaha]* Vous en parlez, vous en reparlez aux autres, et puis pas sur... Moi, le questionnaire, ça me va bien pour Ipsos, mais pas pour l'atelier de Launay et le CODEJ. Non ? Vous n'êtes pas d'accord avec moi ? Pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec moi ?

**Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER (Institut d'Urbanisme de Paris)**

La question, c'est que les gens qui ont répondu au questionnaire déjà avaient une motivation à répondre, ils se sont arrêtés, ils ont passé du temps, etc., et il y avait une question qui leur était posée à la fin du questionnaire, c'était, « avez-vous envie de donner encore du temps pour participer à des groupes et pour parler justement de l'avenir de ce lieu ? » Donc, ce sont des gens qui ont vraiment un intérêt, une motivation. Il y a près de, je crois...

la moitié des gens qui ont répondu au questionnaire ont aussi manifesté un intérêt pour participer à des groupes d'usagers [un quart, oui]. Ce qui serait important en plus, c'est qu'on peut situer ces gens par rapport à des types de pratiques, comme l'a dit Mme FRADON, donc ça permettrait de diversifier un petit peu les interlocuteurs, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas des gens d'ici qui ne pourraient pas participer à ces groupes. Je crois que l'un n'exclut pas l'autre, mais il faudrait peut-être arriver à un panachage qui permette de sortir - c'est ce qu'on a essayé de faire avec cette demande de groupes d'usagers qu'un certain nombre d'associations avaient faite à la mairie, c'est d'avoir un petit peu d'air frais aussi de gens qui ont des pratiques différenciées du lieu.

#### ALESSANDRAT

Qui va les choisir sur questionnaire ? Les questionnaires ont déjà été faits, donc il y en a qui ont dit, « on aimerait bien participer à autre chose », alors peut-être un quart sur les cinq cents, donc deux cent cinquante... [La moitié !] Oui, pardon ! Qui va choisir les trente ?

#### Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER

Il faudrait déterminer les caractéristiques qu'on pense être importantes pour avoir des avis diversifiés et c'est le boulot d'Ipsos de dire, enfin de nous dire, « voilà ! On peut sortir tant de personnes avec telles caractéristiques », Ipsos les contacte et les convie.

#### M. Yves CONTASSOT

Attendez ! On ne va pas passer la soirée sur la question du... [Brouhaha et intervention inaudible dans la salle] Mais je sais, monsieur... Il n'y a que vous qui avez de la cohérence depuis le début du projet sur les Halles... [Brouhaha] Les incohérences, c'est à chaque fois, tu comprends, Gilles ! Chaque fois, on est traités d'incohérents.

#### M. Pierre DI MEGLIO (EPPPUR)

Je peux poser ma question simplement ? [YC : Oui] Il y a une enquête qui a coûté très cher, ça consistait à interviewer plusieurs centaines de personnes sur un questionnaire très simple, qui a permis de constituer quatre groupes d'usagers nettement différenciés. Dans ces quatre groupes d'usagers, vous avez des parents d'enfants qui viennent aux Halles, d'accord ? Bon, alors, le problème, le travail que vous allez faire, comment va-t-il - puisque ça, c'est une enquête globale et représentative -, comment va-t-il s'intégrer dans ces quatre groupes ? Alors, je crois que la question la plus simple, ce serait de s'adresser à Ipsos qui, comme l'a dit ma collègue, ont déjà des parents, etc. dans ces quatre groupes, et... Si vous ne comprenez pas, alors !

#### ALESSANDRAT

Je comprends, mais ne soyez pas si... [Les deux parlent en même temps] Mais je comprends ! Je comprends, mais parler aux gens, comme ça, ça me semblait beaucoup plus simple, beaucoup plus humain qu'avoir...

#### M. Pierre DI MEGLIO (EPPPUR)

Madame ! Il y a des dizaines de milliers d'euros qui ont été dépensés pour cette enquête, c'est une enquête globale. Alors, la question qu'on peut se poser, c'est une question simple de cohérence que M. CONTASSOT peut-être ne comprend pas, mais comment faire pour que l'enquête que vous allez faire, d'approfondissement, soit cohérente et puisse être interprétée dans le cadre de l'enquête globale qui a été faite ? C'est simple à comprendre !

**M. Yves CONTASSOT**

Et c'est simple à répondre ! Les deux enquêtes ne répondent pas à la même demande et ne visent pas... [*Contestations du dernier intervenant*] ... Permettez ! Est-ce que vous avez des enfants dans l'enquête Ipsos ?

**M. Pierre DI MEGLIO (EPPPUR)**

Vous avez des parents...

**M. Yves CONTASSOT**

Et les enfants, ils n'ont pas leur mot à dire sur leurs besoins ? [P. DI MEGLIO : [Mais d'accord !](#)] C'est ce qu'on veut faire justement ! Et donc, il est normal qu'on ne fasse pas la même démarche avec les mêmes méthodes, et il me semble que c'est totalement complémentaire et absolument pas incohérent. Et donc, il y aura un travail - si vous permettez - de rapprochement entre Ipsos et l'atelier de Launay pour voir où sont les points de convergence... Eh bien oui ! [P. DI MEGLIO : [Alors, on est d'accord !](#)] Donc, au lieu de dire que c'est incohérent, dites que c'est complémentaire, ce n'est pas la même chose !

**M. Pierre DI MEGLIO (EPPPUR)**

C'est complémentaire à condition que l'échantillon qui soit pris par madame soit cohérent avec les échantillons qui sont déjà constitués !

**M. Yves CONTASSOT**

Attendez ! À trente, vous n'avez absolument pas d'échantillon représentatif statistiquement, ne vous faites pas d'illusion ! Vous n'avez que des indications et vous faites davantage du qualitatif, et c'est le propre de l'atelier de Launay, que du quantitatif. Quantitatif, c'est au minimum cinq cents, c'est même un peu plus pour avoir... et encore ! Une marge d'incertitude de 3 %. Donc, là, on est dans des démarches complémentaires qui sont d'ailleurs à l'origine, pour grande partie, des demandes qui ont été formulées - pas à l'initiative de la Ville, je le rappelle ! Donc, on a répondu positivement, simplement il nous semble que des gens qui sont des spécialistes de la question des jeux ont peut-être une approche et des méthodes de travail qui méritent d'être entendue, parce que pas tout à fait - ça a été dit par ALESSANDRAT tout à l'heure - les seuls au monde à se poser ces questions-là, qui ont de l'expérience, de l'expertise et que, peut-être aussi de temps en temps, on peut faire appel à des gens qu'on n'est pas obligé de considérer comme totalement incompetents, bien au contraire !

Donc, je crois que c'est un travail qui va aller dans la bonne direction, qui va venir en plus du reste... Je pense qu'on nous demande suffisamment d'études pour ne pas négliger quand il y en a une qui est proposée et qui apportera sans doute des éléments spécifiques. Il pourra même y avoir des contradictions, parce que, voyez-vous, quand on est trente et trente, on n'est pas sûr d'avoir le même point de vue, et même à l'intérieur des groupes, d'un groupe d'enfants à un autre groupe d'enfants, il peut y avoir des contradictions. Ça arrive même des fois au sein d'une famille que deux frères, deux sœurs, un frère et une sœur ne soient pas d'accord. [P. DI MEGLIO : [Politiquement, jamais... !](#)] Politiquement, jamais ! Il y a toujours unanimité ! Mais dans les autres domaines, qu'est-ce qu'il peut y avoir comme divergences... ! Donc, il n'y a pas de raison qu'on ne le retrouve pas sur des attentes. Donc, je trouve que c'est assez complémentaire et qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter. Il n'y a pas de raison de s'inquiéter, franchement !

**M. Gaël LAPEYRONNIE (conseil de quartier Saint-Merri)**

Je voulais juste dire, moi, j'apprécie beaucoup sur cette question-là en tout cas, peut-être pas sur toutes les Halles, mais sur cette question-là, à la fois la clarté et l'engagement de la mairie là-dessus, notamment à travers la démarche participative.

À la fois, je comprends très bien la complémentarité entre une enquête et, en même temps, la possibilité de réfléchir à aménager ce jardin. Si j'ai bien compris, il ne s'agit pas forcément de faire table rase de l'autre, il s'agit surtout d'aménager un espace, de réfléchir à peut-être effectivement comment garder une partie de l'ancien pour ne pas traumatiser, et surtout garder ce qu'il y a de mieux dans l'ancien et puis, en même temps, l'aménager pour les normes de sécurité, les personnes handicapées à qui on pourra peut-être faciliter l'accès. Et puis en même temps, je pensais peut-être l'ouvrir un peu plus, tout en gardant la sécurité et la spécificité du jardin, l'ouvrir un peu plus, que les gens, quand ils passent, peut-être qu'ils sont extérieurs au quartier, etc., puissent faire venir plus facilement leurs enfants, aient l'idée de faire venir leurs enfants. Et donc, j'apprécie beaucoup cette démarche participative et je regrette que des gens soient déjà à se poser la question peut-être un peu plus directe sur : « Est-ce qu'on va garder ? Est-ce qu'on ne va pas garder ? » Ce qui, à mon avis, n'est pas le cadre d'une démarche participative, et ça, ce sera aux gens qui participent, et notamment aux enfants - c'est ça qui est très bien dans cette démarche participative -, ce sera à la démarche participative de nous dire ce qu'il faut en faire, à mon avis.

#### **M. Fabien SARFATI (conseil de quartier Montorgueil - Saint-Denis)**

J'avais une question concernant la position *a priori* de la Ville par rapport à la place des enfants dans le jardin, parce que, quand on écoute le cabinet de Launay, on a l'impression qu'en fait, on peut ressortir avec une étude qui va utiliser 100 % du territoire du jardin pour les enfants. Donc, est-ce que déjà, dans l'esprit de la municipalité, c'est, « on va nous faire une proposition et on sait déjà qu'on n'en retiendra qu'un certain pourcentage » ou est-ce que c'est très ouvert, et on peut imaginer qu'*a priori*, il pourrait y avoir 100 % du territoire dévolu aux jeux (enfants, adultes ou...) ?

#### **Intervenant de l'association « Chandanse des Sourds »**

Concernant l'atelier, je serais prêt à y participer, mais il y a un problème, ce serait celui de l'interprétation. Est-ce qu'il y aurait des interprètes de prévus ? Parce que s'il y a des interprètes qui sont présents, je suis tout à fait prêt à y participer et aussi, j'aurais vraiment besoin de connaître les dates une fois qu'elles seront fixées.

#### **M. Yves CONTASSOT**

Pas de souci, il y aura...

#### **Mme Michèle COLLIN**

Pour aller dans le sens de la question précédente de monsieur, effectivement, ce qu'on ne comprend pas très bien, parce que du coup, ça se croise avec les autres démarches, c'est quelle est l'aire d'intervention de votre groupe. Quel est le champ exact d'intervention ? Au départ, on a des textes sur les petits, etc., tout d'un coup, on s'aperçoit que vous avez une pensée multi-générationnelle qui, à mon avis, est vraiment intéressante à développer, mais ça veut dire aussi que vous avez l'air intéressé aussi d'éventuellement penser l'ensemble du jardin. Donc, quelle est la mission exactement qui vous est donnée ? Est-ce que c'est les enfants ? Est-ce qu'on peut penser autrement, multi-générationnel qui est une ouverture intéressante ? Je précise que j'appartiens à une génération qui va arriver à la retraite et que cette génération va avoir des besoins en termes de jardins considérables aussi, et que ça, on n'y pense pas. Enfin, moi, je trouve ! Peut-être que vous avez des travaux là-dessus ? CE n'est pas une attaque personnelle pour l'adjoind concerné, mais je dis que ça va se poser de plus en plus, cette question. Pour l'instant, on ne trouve pas encore beaucoup de bancs suffisamment dans les villes, machin, bon ! Partout... ! Parce qu'on se focalise un peu sur la sécurité. Je pense que la sécurité, c'est une base nécessaire, mais ce n'est pas la philosophie d'un ensemble. Il faut vraiment arriver à ouvrir et penser autrement.



## M. Yves CONTASSOT

Pour préciser les choses, la mission de l'atelier de Launay, ce n'est pas de concevoir le jardin, que les choses soient bien claires. C'est de nous aider à prendre un certain nombre de décisions sur le type d'espaces ludiques, ou de jeux, nécessaire pour notamment les enfants - on ne va pas leur demander de faire une étude sur un terrain de foot, par exemple, pour répondre très clairement. Ce n'est pas envisagé. Il n'est pas envisagé qu'il y ait des terrains très importants, ce qu'on appelle les « terrains de grands jeux » pour faire du sport. Ça n'est pas envisagé, je le dis très clairement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Ce n'est pas ça qu'on va faire. De la même manière qu'il n'est pas envisagé - je le redis là aussi, ça a déjà été dit - qu'il y ait 100 % du jardin dédié à un seul public qui serait des enfants, peu importe leur âge... Allez ! De 2 ans à 18 ans, et puis que les personnes plus âgées soient exclues. C'est totalement inenvisageable ! Ce jardin répond à des usages multiples.

Et donc, la proposition qui nous sera faite ne sera pas de dire, il faut... je ne sais pas... 3 874,5 m<sup>2</sup> pour telle génération ou telle tranche d'âge, etc. Ce sera de définir en termes de besoins, en termes d'attente, ce qui a été dit par les uns et par les autres, et de faire des recommandations sur éventuellement des types d'aménagements ou des choses qui peuvent exister de manière, non pas identique, puisque chaque projet est unique - j'ai bien vu le travail que vous avez fait ailleurs et qui, chaque fois, est une création spécifique -, en s'inspirant éventuellement de telle ou telle expérience, voilà des choses dont vous pourriez partir pour créer ou alimenter le travail des concepteurs qui, ensuite, devront réaliser. C'est ça, la mission qui leur est donnée, et ça n'est que ça ! Il ne faut pas imaginer qu'on remet tout à plat et que rien n'a été fait par ailleurs.

C'est cette mission d'assistance à la prise de décision à partir notamment des attentes des enfants, et j'insiste là-dessus, c'est le seul moment où les enfants seront interrogés dans cette enquête, et ça nous a paru indispensable que les enfants spécifiquement soient interrogés. Qu'ils soient usagers, pas usagers et, encore une fois, pas simplement d'un morceau du jardin, fut-il le jardin Lalanne, mais de l'ensemble des classes d'âges d'enfants qui sont susceptibles de trouver leur place dans ce jardin. Ça me paraît indispensable.

Donc, c'est vraiment ça qui est demandé, mais comme il y a des enfants, il y a aussi des parents - ça paraît légitime -, il nous semble évident qu'il faut interroger aussi les parents. Parce que les parents, ils ont des attentes par rapport aux jeux des enfants, y compris - ça a été évoqué - en termes de sécurité, en termes de type de jeux. Il y a des parents qui vont dire, « moi, je jeu que je préfère, c'est plutôt du jeu de type calme, à l'abri, etc., avec des fonctions qui peuvent être de tel ou tel ordre », et puis d'autres qui vont dire, « non, moi, je préfère des jeux beaucoup plus physiques, etc., parce que, par ailleurs, mes gamins, je n'ai pas le temps de les mettre ici ou là, et donc j'ai des besoins que j'exprime ». Et c'est normal qu'on entende ça ! Après, il y aura les arbitrages, parce qu'on sait très bien qu'à partir des attentes, d'une manière générale, l'espace du jardin n'est jamais suffisant, il faudrait en faire trois ou quatre pour répondre à toutes les attentes. Donc après, il y a les arbitrages, forcément ! Et ça, c'est de la responsabilité, *in fine*, du maire et du politique de faire les arbitrages, ça va de soi !

## M. Gilles BEAUVAIS (association « Paris des Halles »)

J'ai deux éléments. Premier élément, pour revenir sur le problème des groupes de personnes que vous allez interroger, il est clair que ce jardin doit être le plus proche possible des habitants du local, parce qu'il y a une vraie demande et que nos enfants ont un vrai besoin d'un jardin. Mais il est clair aussi qu'il a été défendu le fait de l'ouvrir à des gens sur un panel, le but était aussi de ne pas trop fermer aux autres. On sait que les Halles, c'est quand même un centre métropolitain. Vous avez le RER, vous avez beaucoup d'arrondissements. Le deuxième arrondissement, par exemple, n'a pratiquement pas de jardins, et si vous prenez comme ça, vous pouvez aller un peu plus large.

Donc, à la fois, bien entendu, prendre bien conscience des besoins de nos enfants et des familles, mais aussi prendre l'avis de l'extérieur, parce que vous pourriez fermer. Comme actuellement, il y a des gens dans le troisième qui m'ont dit, « moi, le jardin Lalanne, je ne peux pas y aller pour telle ou telle raison », je ne me souviens même plus pour quelles raisons, mais il y avait des raisons objectives pour lesquelles ils ne pouvaient pas y accéder. Donc, ces éléments-là... C'est pour ça qu'on vous a parlé de ce principe-là pour avoir quelque chose de très neutre qui vous permettrait, à titre d'information complémentaire, de pouvoir prendre en compte ces gens-là.

Ça, c'est un point, c'était pour cela qu'il y a eu le débat, parce qu'il y a toujours le débat de : est-ce qu'on défend notre pré carré ou est-ce qu'on ouvre le jardin à la ville ? Voilà le fond du débat, ce que vous ne pouviez pas savoir, parce que vous arrivez comme ça, alors que nous, ça fait quatre ans qu'on débat. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, je voulais juste poser une question à Yves. Est-ce que, aujourd'hui... C'est très important de parler du jardin Lalanne et je pense que c'est un point important, est-ce qu'on ne parle que du jardin Lalanne ? À ce moment-là, je demande qu'on fasse une réunion sur le jardin, parce qu'on a plein de choses à dire sur le jardin en général, mais je veux qu'on aille au bout du jardin Lalanne. Et si on n'arrive pas à parler du jardin, je te demande que l'on fasse une réunion sur le jardin, parce qu'on ne peut pas s'arrêter... Le jardin Lalanne, c'est le jardin des Halles, c'est un élément, et donc, si on n'arrive pas à parler du jardin, mais pleinement, comme on le fait avec le jardin Lalanne, et ça, je trouve que c'est très important, à ce moment-là, on fait une autre réunion, et je voudrais que tu le prennes en compte.

#### **M. Yves CONTASSOT**

Gilles, j'ai dit de la manière la plus claire que je ne parlais pas du jardin Lalanne, mais de la mission de l'atelier de Launay qui consiste à parler des besoins et des attentes des gamins et des parents sur l'ensemble du jardin en matière ludique. Et j'ai précisé que ce n'était pas limité au jardin Lalanne. Les autres espaces de jeux, les autres manières d'utiliser le jardin, il y a des gamins qui font du roller dans des allées, pour l'instant... [...] Si, si, il y a des gamins sur l'allée Supervielle qui font du roller, bien sûr ! À 14-15 ans, il y en a qui en font ! Bon ! Ils le font à titre totalement individuel, pour l'instant il n'y a pas de structure, ce n'est pas organisé, etc. Est-ce que, oui ou non, ça doit intervenir dans les coûts ? Bien évidemment !

Donc, c'est tout ça, on n'est pas simplement sur le jardin Lalanne, là ! On est bien sur l'ensemble des besoins en termes d'espaces de jeux, de parcours ludiques... On appelle ça comme on veut ! Pour moi, ça n'a pas grande importance du point de vue de la terminologie si on sait ce que l'on met derrière. Donc, c'est ça qui est en cause pour l'instant, et c'est ça la mission. Évidemment, on ne se résume pas à une partie du jardin. Maintenant, je l'ai dit tout à l'heure, il y a d'autres aspects, mais je voudrais qu'on parle bien de la mission qui est confiée à l'atelier de Launay pour pouvoir éventuellement les libérer. S'il y a encore des questions sur leur mission, sur la manière de travailler, on continue ; après, on ouvre le débat sur le reste, on n'a pas fini ! Jusqu'à demain matin sept heures, il nous reste...

#### **M. Gilles BEAUVAIS**

Oui, mais on sait très bien comment se terminent les fins de réunion ! On sait très bien que c'est au début de réunion que se passent les faits et qu'après, la fatigue venant...

#### **M. Yves CONTASSOT**

Non, non ! On fera les choses très tranquillement et sereinement...

#### **M. Gilles BEAUVAIS**

L'Assemblée nationale se termine à quatre heures du matin pour faire passer des lois iniques !

#### **M. Yves CONTASSOT**

Elles sont forcément iniques, à quatre heures du matin ! Non, on fera jusqu'à... je propose, jusqu'à 21 heures, on travaillera et si on n'a pas fini, on reprendra une date pour une nouvelle réunion. **[GB : On est d'accord !]** On n'est pas aux pièces... On trouvera du temps et on n'éludera rien. Rien !

**Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES (Conseil de quartier Saint Germain de l'Auxerrois)**

Je ne sais pas si ça va rentrer dans le cadre... mais c'est vrai . Vous me direz tout de suite si ça ne rentre pas dans le cadre, je ne m'en offusquerai pas. C'est vrai que ce jardin des Halles, nous depuis vingt ans, on l'a vu terriblement évoluer. C'est-à-dire qu'il y a des espaces qui n'étaient pas du tout pour les tout-petits qui sont devenus pour les tout-petits, des espaces qui n'étaient pas fermés et qui se sont fermés. C'est-à-dire qu'il y avait... rien n'était figé dans le jardin et ça a évolué un peu en fonction de la sociologie et de la demande, etc. Donc, ces espaces de liberté, je suppose que toutes les réunions, les ateliers indiqueront qu'il faudra préserver ça. Et d'autre part, juste petite chose par rapport à la sécurité, moi, dans les écoles, je vois le nombre de fois où il faut changer les agrès parce que, effectivement, il y a une nouvelle norme européenne qui fait qu'on supprime tous les agrès des écoles pour en remettre d'autres, et ça aussi, il faut en tenir compte.

**M. Yves CONTASSOT**

Encore une fois, on ne partira pas : Est-ce que cet espace de liberté convient ou pas ? On partira de : De quoi avez-vous envie, de quoi avez-vous besoin ? Qu'est-ce que c'est pour vous, un espace de jeux, etc. ? On ne partira pas d'un projet quel qu'il soit. C'est important d'avoir ça en tête.

**M. Alexandre MAHFOUZ (collectif Beaubourg - Les Halles)**

Il y a quelques commerçants de surface - je m'excuse, je reviens sur le jardin Lalanne - qui emmènent leurs enfants dans l'après-midi, parce qu'ils se sentent rassurés, ils laissent leurs enfants pendant deux heures ou trois heures dans le jardin. Alors, nous, on a besoin d'un endroit sécurisé. Au moins laisser, si nos enfants viennent nous voir pendant la journée dans nos boutiques, un endroit sécurisé dans le quartier. Que ce soit le jardin Lalanne ou le jardin Mangin ou jardin... mais un endroit sécurisé pour que nos enfants qui viennent nous voir dans l'après-midi, au moins améliorer un endroit pour que nos enfants soient en sécurité. Voilà !

**M. Yves CONTASSOT**

Ça fait partie de l'expression des besoins, donc ça, on en parlera dans l'expression des besoins, mais on ne va pas le faire ici, il y a des groupes de travail pour ça. Il y a d'autres lieux pour en parler, donc ne faisons pas ici le travail des ateliers qui devra être fait de manière différente et animé par l'atelier de Launay, et pas par moi.

**ALESSANDRAT**

[...] Des normes à des tranches spécifiques : 0-3 ans, 3-6, 6-9, 9-12, 12-15 et après, ce ne sont plus des enfants. Après, ce sont les adolescents avec des besoins complètement différents.

**Mme Elisabeth BOURGUINAT**

Pour bien comprendre, parce que c'était très flou au départ. Comment va se présenter le rendu du travail de cette équipe ? Ça va être quoi, par exemple, ce que vous allez formuler ? Ensuite, je voudrais comprendre comment va être désigné ou qui va être le concepteur qui va faire derrière, et comment ça va s'articuler avec l'équipe Seura qui a quand même un paysagiste... ? Comment, au moment de la réalisation, comment on va passer de ces études à la réalisation ? Et malgré tout aussi, savoir à quel moment... Bon ! C'est la question que je voulais poser après, mais malgré tout, ça rentre là-dedans. On n'a aucune visibilité, nous, sur le calendrier de la réalisation du jardin, de la concertation sur le jardin. Malgré tout, c'est vrai que ces études qui ont été faites par Ipsos, il y a déjà des résultats quantitatifs, on va avoir des résultats qualitatifs, même si on comprend très bien qu'il y a une légitimité totale de votre approche, puisque ça va être centré sur les enfants, alors que le reste, c'était pour les plus de 15 ans. Malgré tout, à un moment, il y a des conflits d'usages... Il va falloir rapprocher tout ça.

Donc, est-ce qu'on va... Peut-être qu'on peut parler tout de suite du calendrier. Est-ce que si vous, vous terminez en décembre ou en janvier, l'enquête Ipsos, les rendus, ce sera aussi vers décembre, janvier, comment, derrière, nous... Il y a beaucoup de choses... Je suis tout à fait d'accord avec Gilles BEAUVAIS sur le fait que pour l'instant, nous, ça nous intéresse énormément, mais on n'a parlé que des espaces pour enfants dans le jardin des Halles, il y a beaucoup d'autres choses à voir. Les espaces d'enfants devront s'intégrer à tout le reste, donc comment on va articuler ces différents temps ? Et donc, nous dire aussi, au moment de la réalisation, qui fait quoi, parce que ce n'est absolument pas clair.

**M. Yves CONTASSOT**

Sur la forme du rendu, vous pouvez expliquer peut-être sous quelle forme vous envisagez de le rendre.

**ALESSANDRAT**

C'est un cahier des charges, c'est-à-dire qu'on ramasse toutes les envies. Les travaux qu'on fera ensemble, on va les positionner en mots, en dessins, en maquettes, en panneaux... Je ne sais pas ! Tout est ouvert, tout est possible. Ça dépend des personnes que nous avons face à nous, comment on va faire, si elles sont un peu plus disponibles, un peu moins disponibles, si elles travaillent un peu plus avec nous ou toutes seules. Si nous on travaille après sans eux... Ça dépend ! Là, je ne vous connais pas, c'est la première rencontre, je ne vous connais pas.

C'est un cahier des charges. C'est-à-dire que vous nous donnez plein de ballons, nous on ramasse tout ça, on les donne à la Ville. Voilà ! Le paquet à la Ville...

**M. David LABOREY**

On les met en perspective aussi avec notre... On ne prend pas tout, on n'achète pas tout et puis tout est le bienvenu... Non ! On va regarder, mettre en perspective aussi par rapport à nos expériences, à nos échecs, enfin je veux dire à nos tâtonnements, à nos réussites, parce qu'on a des réussites ! Je veux dire qu'on n'est pas là pour rien non plus ! Si vous voulez, tout ce que vous allez nous proposer sera vraiment toujours mis en perspective en contradiction, en complémentarité et, à la fin, effectivement, c'est ALESSANDRAT qui propose des mots, des dessins, des maquettes. Mais effectivement, ce sera un peu un matériau brut qui ne soit pas trop policé, pas trop filtré, etc., pas figé, et c'est vous qui allez mettre ces éléments de puzzle d'une ville ensemble et qui allez faire des choix. Mais nous, on n'aura pas à faire ce travail de choix, etc.

C'est pour ça qu'Ipsos est intéressant pour nous, on a envie un tout petit peu d'être en parallèle et que ça ne se mélange pas pour former quelque chose de gris. On a envie forcément dans cette première étape d'être plus sur des contrastes et des confrontations, parce que les confrontations, c'est ça la vie aussi, mais il y aura bien sûr une deuxième étape qui sera - j'imagine, monsieur CONTASSOT -, mais qui sera d'arbitrer, de poser les questions, de vous poser les questions, de se poser les questions, et qu'est-ce qu'on fait avec ce « petit » jardin des Halles par rapport à tous ces besoins qui s'accumulent. On ne peut pas faire une dizaine de couches de jardins des Halles les unes sur les autres. L'échec, ce serait de faire quelque chose encore une fois de gris, de consensuel, mais qui n'arrive pas à faire quelque chose où au moins une catégorie de population se sente bien. L'autre échec, ce serait de déséquilibrer et de favoriser plutôt une catégorie de population. Voilà ! C'est la magie qui va ressortir un petit peu de ce travail à l'issue de deux mois et, à mon avis, il en faudra un peu plus !

**Mme Marie Hélène POINGT**

Juste une précision. Quand vous dites, « ce petit jardin des Halles », vous allez travailler sur combien d'hectares ?

**M. Yves CONTASSOT**

4,3 ha, c'est toujours ce qui a été dit.

**ALESSANDRAT**

Oui, mais c'est petit quand même ! Par rapport aux demandes, par rapport aux envies, par rapport à tout ça, par rapport à la population, par rapport à tout ce qu'on a en tête, c'est petit !

**M. David LABOREY**

Je voulais juste rajouter un point qui a peut-être été évoqué à un moment ou à un autre, il y a un absent dans tous ces aménagements, c'est l'histoire. Moi, j'étais petit, j'allais voir les lapins aux Halles et, malheureusement, ce sont des souvenirs qui se sont arrêtés à l'âge de 3 ans. Voilà ! C'était juste un petit fil conducteur. Si on pouvait un tout petit peu... *[Intervention inaudible dans la salle]* Voilà ! Moi, je trouverais intéressant qu'on retrouve un tout petit peu cette histoire arrêtée et qu'on puisse finir la phrase... pas mettre un point, mais continuer cette phrase le plus longtemps possible.

**Mme Marie Hélène POINGT**

Encore une précision sur les hectares, ils sont situés où, ces 4,3 ha ?

**M. David LABOREY**

C'est le jardin des Halles.

**Mme Marie Hélène POINGT**

Mais c'est quand même important de savoir où ça se situe...

**M. Yves CONTASSOT**

C'est la maquette que vous avez eue lors de la première réunion, le premier dessin que vous avez eu.

**M. Fabien SARFATI (conseil de quartier Montorgueil - Saint-Denis)**

J'avais une question, puisque, en fait, il y a deux aspects dans votre travail : il y a un aspect diagnostic et un aspect préconisation. Je voulais savoir au niveau de la préconisation, si vous allez déjà faire des propositions, c'est-à-dire que si, par exemple, on se réfère au document, il y a beaucoup de choses qui sont en bois... Est-ce que ça, c'est déjà des choix esthétiques dans lesquels on sait que vous allez vous orienter ou, par exemple, si on se dit, « il y a un rapport au lieu, à l'histoire, au pavillon Baltard, au fer, à l'acier... » ?

**ALESSANDRAT**

Tous les matériaux sont les bienvenus. Je vous ai montré et je vous ai dit entre parenthèses quelque chose de l'atelier de Launay. En France, on est quatre concepteurs réalisateurs de projets uniques, et nous quatre, nous travaillons quatre différents matériaux. Tous les matériaux sont les bienvenus. Donc, ne nous arrêtons pas à ce que vous avez vu ce soir, c'est pour vous nourrir. Les ateliers, les documents qu'on va vous donner, c'est aussi pour vous nourrir, parce que même si vous êtes... Personne n'a jamais tout vu, donc il faut que... voyez ?

**M. Pierre DI MEGLIO**

*[Intervention difficilement audible - hors micro]*

[...] Compte tenu des problèmes qui se posent pour les Halles, le jardin Lalanne, etc., vous risquez de travailler avec des catégories sociales homogènes. Je n'ai pas besoin de préciser lesquelles ! Or, je m'excuse d'insister, mais dans l'enquête Ipsos, ils ont repéré sur quelques centaines de personnes au moins 150 personnes qui sont disposées à travailler sur le jardin et sur le Carreau des Halles. Il me semble qu'Ipsos pourrait vous fournir des adresses de gens volontaires, mais qui ne sont volontaires que si vous vous adressez à eux, ils ne le sont pas spontanément...

**ALESSANDRAT**

Oui, mais là, il faut trouver le système, parce qu'on ne peut pas envoyer dès demain 150 lettres. Il faut qu'on ait des relais. [...] Il faut trouver, c'est un système pratique qu'il faut trouver.

**M. Yves CONTASSOT**

D'abord, il faut regarder avec Ipsos dans quelle mesure ils ont le droit de donner les noms et les coordonnées des gens qui ont répondu à une enquête, disant « je suis disponible pour travailler avec vous » pour qu'ils puissent les donner à une autre structure en disant, « je... » Bon ! Il y a quand même un peu des règles.

**Mme Jodelle ZETLAOUI LEGER**

Pourquoi ce n'est pas Ipsos qui fait le recrutement, sans donner les adresses à ces personnes-là ?

**M. Yves CONTASSOT**

Parce que, si Ipsos fait le recrutement, vous risquez d'avoir un certain nombre de gens, y compris autour de cette table, qui n'auront pas le droit de participer, parce qu'ils ne seront pas tirés par Ipsos. *[Intervention inaudible dans la salle d'une femme]* Ce n'est pas les méthodes de travail de l'atelier de Launay... *[Intervention inaudible dans la salle d'un homme]* Ils l'ont dit, monsieur ! Ils ont dit « le volontariat », et c'est vous qui dites, « je ne veux pas du volontariat, je veux que vous ayez des gens d'Ipsos ».

**Mme Jodelle ZETLAOUI LEGER**

Mais Ipsos, ils sont volontaires les gens d'Ipsos pour travailler sur le jardin.

**M. Yves CONTASSOT**

Avec Ipsos, pas forcément sous une autre forme, et je peux vous garantir que vous ne pouvez pas imposer à des gens comme ça de donner des coordonnées ; il y a des règles déontologiques, je vous le rappelle, en matière d'enquêtes. Je pense qu'Ipsos, compte tenu de sa notoriété a signé tous les accords conformes à la déontologie de toutes les sociétés d'enquêtes qui interdisent de donner toutes coordonnées de personnes à qui que ce soit.

**Mme Jodelle ZETLAOUI LEGER**

Mais ce n'est pas ce qu'on demande !

**M. Yves CONTASSOT**

Vous permettez !

Mme Jodelle ZETLAOUI LEGER

Écoutez ! Répondez aux questions qu'on vous pose et ne déplacez pas... [YC : Je ne déplace pas...]  
On ne demande pas à Ipsos de donner à l'atelier de Launay des coordonnées, on dit, « est-ce que Ipsos ne peut pas solliciter les gens qui étaient prêts à travailler sur le jardin... »

M. Yves CONTASSOT

Mais si vous me laissez terminer !

M. Pierre DI MEGLIO

Mais vous n'écoutez pas ce qu'elle vous dit !

M. Yves CONTASSOT

Si ! Mais c'est vous qui interrompez avant que je sois allé au bout ! Je dis qu'on ne peut pas imposer à Ipsos quoi que soit... [P. DI MEGLIO : Mais vous pouvez le demander enfin ! Nom d'une pipe !] Et alors, c'est ce que j'allais vous dire, mais une seconde de patience des fois, ça aide dans la vie ! P. DI MEGLIO : Écoutez, il faut en avoir beaucoup.] Surtout de notre côté, c'est vrai, pour se faire traiter de tous les noms ! On verra avec Ipsos et j'ai parlé de coordination tout à l'heure, vous l'avez entendu ? Vous l'avez entendu ? [P. DI MEGLIO : Non.] Ah, c'est dommage ! [P. DI MEGLIO : Vous ne l'avez pas dit clairement, sinon je n'aurais pas posé la question.] Ce n'est pas moi qui ai parlé de coordination entre l'atelier de Launay et Ipsos ? [Affirmations dans la salle] Vous êtes le seul à ne pas l'avoir entendu ! [P. DI MEGLIO : Je fais mon mea culpa] Et donc on verra ! Mais ce n'est pas ici et maintenant que moi, je vais dire, sans avoir Ipsos dans la salle, sans avoir leur présence, ce qu'on peut faire avec eux. Ça, c'est une certitude ! J'ai aussi un peu le respect des gens avec lesquels on travaille, voyez-vous ?

Donc, on verra les manières de recrutement. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura un appel large. Si Ipsos peut ou pas faire en sorte que les gens qu'ils ont interviewés soient mieux au courant que c'est possible et que s'ils ont envie et y participent, ce n'est pas moi qui vais l'empêcher, mais sous les réserves qu'effectivement Ipsos accepte, que ça ne pose pas de problème de droit et qu'on ne se retrouve pas - et là, je vais être très clair - avec des systèmes de quotas où on dirait, « il y a cinq Ipsos, trois machins... » [J. ZETLAOUI LEGER : Ce n'est pas comme ça qu'on fait ?] Non, ce n'est pas comme ça qu'on fait quand on fait du qualitatif, je suis désolé !

*[Contestations de P. DI MEGLIO et de J. ZETLAOUI LEGER qui dit faire ça depuis vingt ans]*

M. Yves CONTASSOT

Moi aussi ! Des enquêtes qualitatives, j'en ai fait, et un paquet, croyez-moi ! Et j'en commande régulièrement et pour des budgets qui n'ont rien à voir avec ça.

ALESSANDRAT

Vous êtes mariés vous deux... ? [Ils travaillent ensemble] Ah ! Vous travaillez ensemble... ?

Mme Jodelle ZETLAOUI LEGER

On travaille depuis 15 ans sur les méthodologies des sciences sociales appliquées à l'urbanisme, donc on pense... [YC : Sauf que là, ce n'est pas la question] Ah bon ? Ce n'est pas de la méthodologie des sciences sociales appliquées [YC : Non, je suis désolé, on est dans le traitement d'enquêtes, ça n'a rien à voir !] Ah bon, d'accord ! Mais vous avez un cloisonnement qui va à l'encontre de la pluridisciplinarité.

**M. Yves CONTASSOT**

Bien sûr ! Mais il faut être très patient et tout entendre ici, donc je reste très patient. Donc, on va continuer [\[Dans la salle : Avançons, avançons !\]](#) S'il n'y a plus de question sur l'atelier de Launay, sur la méthode, etc., on regardera... Alors, sur les dates, je voudrais que vous reprécisiez d'une part les dates proposées, même si pour l'instant... Alors, je le dis très simplement, ces dates, on vous les fera passer par écrit dans les meilleurs délais, si on peut dans les tout prochains jours, dès qu'on aura confirmation des disponibilités de salles, mais je sais qu'il y a déjà eu un contact qui a été pris et qu'il y a besoin de confirmer, mais ça devrait être fait assez rapidement, si possible avant la fin de semaine pour les disponibilités.

Donc, dès qu'on a les disponibilités des salles, les lieux, les heures, on vous fait passer ça pour que les gens puissent s'inscrire. On le mettra évidemment, on verra comment c'est possible, sur tous les systèmes d'information possibles et imaginables. Il y a un travail à faire pour les enfants, le recrutement des enfants. Évidemment, celles et ceux d'entre vous qui ont envie de faire passer le message à des enfants (les vôtres ou d'autres), fassiez passer. Il y a aussi un travail spécifique à faire avec des classes qui ne sont pas là évidemment nécessairement aujourd'hui, mais dont on sait qu'elles sont utilisatrices ou pas du jardin des Halles - je dis bien du jardin des Halles, et pas simplement de telle ou telle partie du jardin. Là, il y a un travail qui doit être fait, avec évidemment les listings de fréquentation, y compris parce qu'il y a des enfants handicapés, par exemple, qui viennent très régulièrement, il y a...

Donc, il faut qu'on regarde pour voir les instits qui acceptent ou pas d'être des relais, parce que là, on est obligé de passer par l'Éducation nationale, et donc on ne peut pas non plus contacter directement ni les familles ni les gamins, sans l'accord minimal des structures officielles de l'Éducation nationale et des instituteurs et institutrices. Donc, il y a encore ce petit travail à faire et je ne suis pas sûr que les échéances extrêmement courtes qui sont envisagées soient tenables, parce qu'on sait très bien que dans ces cas-là, le temps que ça redescende dans toutes les strates administratives et... bon ! Voilà !

**Mme Elisabeth BOURGUINAT**

Une question très concrète : il y a plusieurs ateliers, est-ce que c'est le même groupe qui participe aux différents ateliers... ?

**ALESSANDRAT**

C'est mieux !

**Mme Elisabeth BOURGUINAT**

Pour ce qui est de l'école de quartier, là, franchement, c'est sûr ! C'est la directrice de l'école Étienne Marcel... [J'ai noté] Il y a deux institutrices qui sont prêtes à travailler sur la place des enfants dans le jardin des Halles, donc là, c'est déjà fait.

**ALESSANDRAT**

Avec le temps qui nous est imparti, parce que c'était avant les vacances...

**Mme Elisabeth BOURGUINAT**

C'était déjà d'accord il y a un mois, nous, on avait envisagé de faire quelque chose comme ça, donc ce sera encore mieux si c'est un organisme...



## ALESSANDRAT

Alors, sous réserve d'agenda paroissial, n'est-ce pas, nous proposons pour les parents (les enfants, on ne sait pas encore, ce sera pendant la journée) :

Vendredi 24 novembre (18h30-21h30) ou samedi 25 novembre... *[Discussions à propos du samedi qui est finalement abandonné]* ;

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre ;

Vendredi 8 décembre ;

Vendredi 15 décembre.

Il n'y aura que trois vendredis sur les quatre que j'ai donnés, c'est donc à vous de voir. Parce que la quatrième rencontre, ce sera une journée avec les enfants, alors, ou un samedi ou un dimanche, avec un car de la ville.

## M. Yves CONTASSOT

Ce sera en janvier, ça. Je pense, très honnêtement, un samedi ou un dimanche avant Noël, c'est quasiment impossible d'avoir des personnes disponibles pour aller faire une balade. Il faut être réaliste, c'est plutôt début janvier qu'on fera ça, un des premiers week-ends de janvier.

## ALESSANDRAT

Donc, on a mis quatre dates, mais c'est à vous de nous donner maintenant par rapport à votre agenda.

## M. Yves CONTASSOT

Oui, mais ça, ça va être fait d'ici à la fin de semaine avec le service parcs et jardins. Vous aurez, dans une semaine en gros, au maximum, dès que tout ça sera calé du point de vue des disponibilités, tout ça par courrier ou par mail, pour que vous puissiez vous inscrire.

## Intervenante dans la salle

Quel sera le rapprochement entre l'atelier et le paysagiste de M. MANGIN ?

## M. Yves CONTASSOT

Une fois que le cahier des charges sera réalisé, il y aura un travail y compris d'arbitrage, de revoir tout ça, parce qu'il se peut que ce soit contradictoire avec d'autres demandes d'autres, et ensuite, ce sera transmis évidemment à l'équipe Seura qui devra traduire ça.

## Intervenante dans la salle

Traduire, mais pas trancher. Traduire.

## M. Yves CONTASSOT

Ce n'est pas l'atelier Seura qui tranche les arbitrages...

[...] De dire, « voilà ! Compte tenu de ça, voilà ce qu'on vous propose comme aménagements, quel emplacement, etc. ». Donc, il y a aura un travail de réappropriation et de traduction plus formelle, soit en interne, soit avec l'assistance externe - ça, ce sera à eux de voir, notamment pour la partie création, donc ça, c'est l'équipe qui verra, je ne peux pas m'immiscer dans leur fonctionnement -, mais ils auront à traduire ça en propositions. Alors à, je dirai presque de maquettes, d'espaces, etc.

## ALESSANDRAT

Mais on fera des maquettes quand même...

## M. Yves CONTASSOT

Après, il y a les problèmes de réalisation, etc. Donc, ce sera à eux de voir comment ils mettent tout ça en œuvre... Enfin ! Comment ils nous feront les propositions de mise en œuvre. Ça, c'est classique.

Bien, écoutez, je vous propose qu'on en reste là pour cette première partie, en vous remerciant en tout cas. Si vous voulez rester pour la suite, vous pouvez, sinon... Comme vous voulez [AL. : Ça ne vous dérange pas ?] Non, cela ne nous dérange absolument pas ! Ça ne pose aucun souci, c'est vous qui choisissez.

Alors, il y a eu plusieurs questions sur les études, le calendrier, etc. Sur le calendrier, l'objectif, c'est évidemment qu'on arrive à avoir les résultats, donc l'étude fin janvier dernier délai pour cette première partie - le plus tôt sera le mieux, mais je pense qu'avant fin janvier, ce n'est pas très raisonnable de l'espérer, donc fin janvier. On aura à peu près à la même époque, si j'ai bien compris, les résultats Ipsos... [Avant !] Bon ! On aura tout, disons pour fin janvier, on aura tous les éléments, et donc on y verra à peu près clair sur cet aspect-là.

Nous aurons... alors là, je parle sous votre contrôle ! Normalement le cahier des charges du concours sera bouclé dans les mêmes délais, donc on saura ce qui est attendu du point de vue du cahier des charges, et donc on aura une vision globale à ce moment-là des partis pris les plus importants. Nous aurons sans doute, vu l'heure, encore besoin... mais ça, ça peut se faire... peut-être pas d'ici le mois de décembre - si j'ai bien compris, certains disent qu'ils sont déjà très sollicités par d'autres réunions -, mais en janvier, à moins que vous soyez d'accord pour le faire avant, moi, je suis disponible. En janvier, une réunion sur les aspects du jardin qu'on n'aura pas encore vus, parce qu'on n'aura pas terminé. [Intervenant dans la salle : Pas en janvier, avant !] Mais ça, je suis disponible, ce n'est pas moi qui vais décider, ça dépend des charges de travail des uns et des autres. Moi, jusqu'au 29 décembre, je suis disponible...

## M. Gilles BEAUVAIS

[Début inaudible et sans micro] ... Attendre le résultat de l'atelier de Launay, ce qui permettrait de parler vraiment du jardin, et qu'ensuite on ait les résultats de l'atelier de Launay, parce que si on a les résultats de de Launay, on va reparler du jardin Lalanne...

## M. Yves CONTASSOT

Tu ne m'as pas écouté ! J'ai dit, début janvier pour une éventuelle réunion si ce n'est pas possible, c'est-à-dire qu'on n'aura pas les résultats. Je n'ai pas dit « après » janvier, j'ai dit « avant », parce qu'on a d'autres choses à voir et il nous reste encore un peu de temps pour en discuter. Que les choses soient bien claires. Donc, je pense que d'ici au mois de janvier, il faut qu'on ait encore au minimum une réunion, voire deux si c'est nécessaire, sur d'autres aspects qui n'ont pas encore été évoqués du jardin. Ça ne me paraît pas invraisemblable qu'on le fasse, on peut commencer maintenant et donc, on pourra continuer en parallèle. IL ne s'agit pas d'attendre une phase pour faire la phase suivante, c'est des choses qui s'interpénètrent, qui se nourrissent les unes des autres. Donc, voilà comment on va travailler.

## Intervenante dans la salle

Est-ce qu'on peut aller jusqu'au bout de la réalisation ?

## M. Yves CONTASSOT

Alors, la réalisation, le démarrage des travaux, je serai bien incapable de dire à quelle date ils démarreront, mais l'idée... [Question inaudible dans la salle - hors micro] Il faut qu'il soit arrêté, en gros, au mois de mars. [On n'attend pas le résultat du concours ?] Certainement pas ! Le cahier des charges est suffisamment précis pour qu'on sache où s'arrêtera le Carreau, et donc il n'aura pas d'impact sur le jardin du point de vue de son dessin. Ça, alors là, c'est tout à fait certain ! C'est tout à fait certain et donc, il n'est pas question d'attendre d'avoir les résultats, y compris, parce que je vais être encore plus clair, il n'est pas question qu'on soit dans l'impossibilité de lancer tous les marchés avant la fin de notre mandat. Donc, ce sera fait dans les délais qui ont été prévus. Il n'y aura pas, sans doute, de travaux - ça, ça paraît à peu près probable - d'ici mi-2008, peut-être même fin 2008, ça, je n'en sais rien, parce que, ne serait-ce que les délais de passation des marchés - je parle sous le contrôle des professionnels des parcs et jardins -, mais les délais de passation des marchés, ce qu'on appelle les dossiers de consultation des entreprises, tout cela est assez long.

Donc, je ne pense pas qu'on puisse avoir des travaux, très honnêtement, avant fin 2008 ; peut-être un peu avant, mais je n'en sais rien, mais en tout état de cause, il faudra que tout cela soit bouclé dans des délais qui soient cohérents avec l'ensemble du calendrier tel qu'il avait été arbitré par le maire.

## Mme Elisabeth BOURGUINAT

Est-ce qu'on pourrait imaginer une autre réunion sur les autres aspects du jardin en janvier, et deux après... ? Combien on a de réunions jusqu'à...

## M. Yves CONTASSOT

Mais ce n'est pas une question de nombre, c'est une question de contenu. On ne va pas se réunir, et je pense qu'on a tous et toutes autre chose dans la vie que de simplement se retrouver entre nous, même si c'est sympathique et que ça fait preuve de beaucoup de passion réciproque. Mais on ne va pas se réunir pour se réunir, donc quand on aura vu un certain nombre de sujets et qu'il n'y aura plus de nouveaux sujets à examiner parce qu'on aura fait le tour de la question, on considérera qu'on a fait le tour de la question. Moi, je ne vais pas fixer *a priori* qu'on se voit deux fois, cinq fois ou dix fois. Ça n'aurait aucun intérêt. En plus, je connais d'expérience que l'on prend toujours le maximum de temps alloué à un sujet pour en traiter, donc si nous disons que nous avons dix réunions, nous tiendrons dix réunions et on dira qu'on n'aura pas eu assez de temps encore pour évacuer certains sujets. Si on fait du synthétique et de l'efficace, on le fera, et puis on verra combien de temps ça prend. Donc, pas *d'a priori* sur le nombre de réunions.

## M. Gilles BEAUVAIS

Yves, je suis un peu ennuyé, parce qu'on voit, on a vu que la concertation s'est déroulée d'une façon un peu aléatoire et que des tas de décisions ont été prises sans concertation et parce que les réunions étaient retardées, etc. Moi, voir la concertation sur le jardin où il y a beaucoup de choses à dire se reporter en janvier, ça veut dire que pendant ce temps-là, M. MANGIN va travailler sur ce projet, et plus ça va aller, plus les choses vont être actées. Donc, moi, je préférerais quand même que l'on discute sur le jardin, parce qu'il y a des choses quand même qui sont à revoir, qui sont à réfléchir et à discuter, et à concerter.

Cette réunion devait être une réunion sur le jardin, on en a discuté. Tu m'as dit, « écoute, on va parler du jardin Lalanne et après on aura le temps de parler du jardin », ce n'est pas... [YC : Je n'ai pas dit le jardin Lalanne, j'ai parlé de de Launay.] De Launay, oui ! Donc, moi, j'attends vraiment, très rapidement... Il est trop tard ! Il est trop tard, huit heures et demie, attend ! On est crevé, huit heures et demie, c'est trop tard pour parler sérieusement du jardin, donc moi, je demande une réunion rapide, que tu organises une réunion rapide avec les derniers plans qu'a fait MANGIN sur ce jardin, s'il y a des évolutions, et qu'on puisse travailler sur ce projet-là, parce que véritablement, le jardin, il y a plein de choses à dire dessus. Je t'assure qu'on avait des choses à dire ce soir et je n'ai pas envie qu'on les bâcle en cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT

Alors, un, on ne les bâclera pas ; deux, il y a une règle de base, c'est que tant que le garant veut la parole, il est prioritaire sur tout le monde, donc, comme il l'a demandée, il la prend !

M. Thierry LE ROY (garant de la concertation)

Juste un mot d'abord sur l'étude confiée au cabinet de Launay. Je pense qu'on a tous découvert un peu ce soir qu'il y avait télescopage possible entre deux travaux, mais tous les deux sont bienvenus et donc, je pense que tout le monde ne peut être qu'heureux de ça. Simplement, il va falloir rattraper en coordination ce qu'on n'a pas pu faire en amont. Je crois que c'est très nécessaire, et ça paraît possible, il faut s'en soucier effectivement. Je le dis d'autant plus que l'étude qu'on appelle Ipsos, dans toutes ses dimensions, s'avère à l'expérience plus riche que ce que beaucoup d'entre nous en attendaient. C'est assez fécond. C'est vrai que ça couvre en partie votre sujet, mais trop de bien ne nuira pas. Mais il faut se soucier de coordination, je le dis pour nous, pour les maîtres d'ouvrage aussi.

Maintenant, sur la question du calendrier de travail sur le jardin, je dois dire que l'intention de la Ville d'avoir conclu l'essentiel des marchés sur ce projet est pour moi une information que j'ai seulement aujourd'hui. Je n'en avais pas conscience jusqu'à maintenant, mais ça, c'est un choix de la Ville et une responsabilité de la Ville de s'organiser ainsi. C'est un choix important, évidemment. Mais alors, si on a ce choix-là, je comprends que ça peut vouloir dire que le marché concernant l'aménagement du jardin est passé dans une période qui peut être même antérieure à la conclusion du concours du Carreau. Mais à ce moment-là, me paraît se poser une question qui est peut-être en arrière plan des interventions qui ont eu lieu ou qui vont avoir lieu, de l'articulation entre la partie du projet qui concerne... pardon ! j'appelle encore ça « le Carreau » et ce qui s'appelle le jardin. Vous comprenez ? Chacun comprend ce que je veux dire... [*Brouhaha*] Écoutez ce que je dis, parce que je trouve que c'est un sujet important de voir comment l'articulation se dessine.

Je comprends que dans le calendrier d'ensemble qui vient d'être exposé par M. CONTASSOT, on ne va pas être perpétuellement en train d'attendre d'un côté ce que fera l'autre, mais je pense que ça vaut la peine de se préoccuper des coordinations quand même entre ces deux parties tout à fait interdépendantes du programme d'ensemble. Il me semble qu'il y a deux conséquences au moins qu'on pourrait tirer de cette préoccupation :

L'une, ça pourrait être qu'on ait la possibilité de discuter, à un moment qui soit avant que soit arrêtés le cahier des charges et le programme du concours, de ce que le maître d'ouvrage entend mettre dans ce programme et ce cahier des charges pour ce qui concerne l'articulation avec le jardin. Il y aura dans le programme et dans le cahier des charges du concours, quelque chose qui dira aux candidats du concours comment ils doivent envisager l'articulation (j'appelle ça « l'articulation ») avec le jardin. Je ne sais pas comment ce sera dit, mais ce sujet est important, il est important dans la tête de beaucoup des gens qui se trouvent autour de cette table et je crois qu'il est important en soi. Je ne sais pas ce qu'en pense Jean-Marc FRITZ, peut-être qu'il pourra dire quelque chose, mais je trouve que là, il y a un sujet dont il faut qu'on puisse se parler, parce que ça figurera dans le programme et c'est quelque chose qui peut avoir une portée assez grande dans le travail des candidats au concours.

Donc, je saisis là, dans ce qu'a dit Gilles BEAUVAIS, la partie qui me paraît irréductible, il faut qu'on puisse avant que soit arrêté le programme du concours, évoquer ça : qu'est-ce qui sera dans le programme, la partie qui définira comment on s'articule avec le jardin. Ça paraît possible ! Je crois que c'est possible, je ne pense pas que ce soit très difficile, je pense qu'on doit avoir les éléments du côté de la maîtrise d'ouvrage pour mettre sur la table « voilà ce qu'on envisage d'y mettre ». Il faut choisir celles des réunions que nous avons devant nous, on en a quand même pas mal d'ici la fin janvier, on peut prévoir qu'une de ses réunions, peut-être plutôt vers la fin, mais quand même en temps utiles on traite cette question-là.

Et puis il y a une deuxième articulation possible. Si la conclusion du marché jardin, ça doit être mars, je n'ai rien à dire sur ce calendrier moi-même, mais il me semble que si on est là amené à conclure un marché déterminant sur la mise en œuvre du jardin avant que soit choisi le projet pour le Carreau, est-ce qu'il ne serait pas judicieux que dans ce marché jardin, un peu de la même façon que pour le marché Carreau on dit, « ce sera un marché sur esquisse dont 80 % seront prédéterminés », mais dont des ajustements pourront être faits ensuite, comme on fait quand on a un marché sur esquisse... Est-ce qu'il ne serait pas sage de dire que pour le jardin, eh bien le titulaire du marché a une sorte de clause de rendez-vous pour parler avec la maîtrise d'ouvrage au lendemain de la détermination du lauréat du concours ? Vous voyez ce que je veux dire ? C'est, une fois qu'on connaît le projet pour le Carreau, ça vaut la peine d'avoir un regard sur qu'est-ce qui est dans le projet du lauréat et qu'est-ce que ça a comme implications éventuelles sur le jardin, quand bien même le marché du jardin aurait été conclu.

Donc, si on accepte l'idée qu'il y a une sorte de clause de rendez-vous qui peut être en juillet ou en septembre, je ne sais pas, ça, ça peut donner matière à une petite concertation pour une réunion, simplement pour affiner ce point. Vous voyez ce que je veux dire ? Je vois deux façons, là, de traiter cette articulation qui me paraît un sujet extrêmement sensible.

### M. Yves CONTASSOT

Par rapport à ce que vous dites, d'abord, il y a des réunions prévues sur la partie Carreau, programme, etc., au mois de décembre. Ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas le jardin qui va s'adapter au Carreau, c'est l'inverse. Les lisières du jardin ne sont pas négociables, sinon nous n'avons pas les superficies de 4,3 hectares. Donc ça, il n'est pas question de raboter d'un mètre le jardin, et ça, ça a été acté. Ça a été acté par le maire, ça fait partie de ce qui a été dit, et donc, on ne reviendra pas là-dessus. On ne rabotera pas le jardin pour faire le Carreau. [\[Heureusement, c'est déjà tellement petit !\]](#) Ce n'est déjà pas très grand ; ce sera plus grand que le jardin actuel, mais ça reste... Bon ! Donc, ça, ça ne bougera pas.

Ce qui peut être compliqué, c'est la question des ombres portées. C'est ça qui peut... *[Brouhaha]* Vous permettez ? Ça peut être compliqué du point de vue effectivement de l'implantation éventuellement de végétaux, etc. Ce qui peut être compliqué, c'est des effets éventuellement de structures qui peuvent entraîner des flux d'air, de personnes, etc., qui peuvent avoir un impact sur les dimensionnements ou même l'organisation à la lisière. Mais ça, on le saura quasiment au moment de l'élaboration du cahier des charges, parce que ça, ces arbitrages-là, ils auront été faits en grande partie sur le cahier des charges.

Donc, moi, je n'ai pas le sentiment que ce soit aussi compliqué que ça ! Alors, il y aura sans doute des ajustements, et je suis bien d'accord. Je ne crois pas que ça puisse coller pile-poil forcément d'entrée de jeu en même temps. Les équipes qui participeront au concours sur le Carreau, je suppose qu'elles auront toutes pris connaissance quand même des maquettes, des partis pris, du jardin et qu'elles ne vont pas faire un projet qui serait totalement contradictoire et qui nous amènerait à ne pas les retenir, parce que ça remettrait en cause des arbitrages forts sur le jardin. Il y a en a qui peuvent le faire ! Il y a toujours des gens qui considèrent que le cahier des charges, on peut s'en affranchir et qu'on fait ce qu'on veut ! Il y a peu de chance qu'ils soient retenus, honnêtement ! Parce qu'une fois que les processus seront lancés, ils seront lancés, donc il faudra bien que d'une manière ou d'une autre, les équipes intègrent qu'il y a des contraintes à partir du jardin et que c'est à elles de les prendre en considération, et que la variable d'ajustement, ce n'est pas le jardin, c'est la partie Carreau, de ce point de vue-là, d'un point de vue architectural et d'un point de vue encore une fois du design, etc.

Il y aura, c'est vrai, un peu de couture à faire, mais ça... Quand vous dites, « le titulaire du marché », le titulaire du marché sur le jardin, c'est MANGIN, c'est l'équipe Seura. Après, ce qui va être en œuvre, c'est ce qu'on appelle les appels d'offres pour les entreprises chargées de réaliser, et donc là, on n'est pas obligé de commencer par lancer des appels d'offres sur cette partie-là, il y a suffisamment à faire pour qu'on se garde une marge de manœuvre d'un mois ou deux sur la partie traitement de la lisière, si je peux l'appeler comme ça.

Et, pour le reste, il y a suffisamment d'autres parties à faire dans le jardin, me semble-t-il, pour qu'on puisse commencer par le reste. Y compris, parce qu'on a toujours dit - ce n'est pas un scoop - que s'il doit y avoir déplacement des aires de jeux, il faudra essayer qu'il y ait une continuité entre la suppression de certaines et la livraison des autres, et que donc, on ne commencera pas forcément par la partie Carreau. Y compris parce que s'il doit y avoir des travaux, je ne suis pas sûr qu'on puisse s'amuser à faire cette partie-là définitivement, sans que ça ait un impact sur la partie travaux du Carreau, et donc ce serait dommage de casser une partie du jardin réalisé pour que les engins de chantier, ou que sais-je, y viennent.

Donc, c'est pour ça, je pense que ce n'est pas forcément aussi compliqué qu'il y paraît, mais qu'il faudra être vigilant. Donc, moi, je crois qu'on va voir au moment des réunions - c'est Jean-Pierre CAFFET qui va les présider, évidemment ! Mais on va se coordonner avec lui - sur le cahier des charges et sur le programme du concours pour voir comment on gère ça au mieux pour éviter, autant que faire se peut - je ne dis pas qu'on y arrivera à 100 % -, ces conflits, si j'ose dire, à la lisière.

Cela étant, si c'est nécessaire, on referra des réunions. Moi, là-dessus, je n'ai pas d'état d'âme, s'il faut en refaire une pour ajuster en disant, « eh bien ce qu'on avait prévu, il s'avère qu'il faut le modifier légèrement, etc. », oui, on le fera. Sans problème ! Mais c'est vrai qu'il faut quand même que le parti pris général et les grandes lignes, ce soit arrêté très en amont.

Quand je dis mars en fait, je suis en train de penser que le calendrier du Conseil de Paris est très compliqué début 2007, et ce n'est pas forcément mars ! Parce que, avec les échéances électorales, il y a un bouleversement complet du calendrier des réunions du Conseil de Paris, donc je ne sais plus les dates exactes. Je sais qu'il y a des mois où il n'y en a pas, il y a... Bon ! Ce n'est peut-être pas mars, c'est peut-être avril ou mai, je n'en sais rien, mais en gros... [\[Ce n'est pas plus tôt ?\]](#) Ça ne peut pas être avant, non, ce n'est pas possible ! Non, vu les délais, le premier, il est début février (de mémoire), donc ça, on n'aura pas fini début février, c'est impossible d'avoir... Donc après, c'est fin mars, le suivant, après, c'est mi-mai et après, c'est juillet. C'est ça en gros le calendrier des réunions du Conseil de Paris, et au mois de mai, de mémoire, on ne peut pas avoir de grosses délibérations, sauf celles d'urgences, puisque c'est un conseil qui va se dérouler sur une demi-journée, donc ça veut dire que, sauf priorité absolue, les choses sont reportées en juillet. Voilà ! Vous avez tous les éléments du calendrier de décisions du Conseil de Paris de début 2007.

Donc, début février, très honnêtement, ça me paraît totalement irréaliste. Donc, soit c'est fin mars, soit c'est mi-mai pour... Et puis de toute façon, il n'y aura pas un marché, il y aura une série de marchés et ça va s'étaler sur des mois et des mois, les marchés. Il y en a qui seront passés en mars, d'autres en mai, d'autres en juillet, d'autres après au mois de septembre, etc. C'est toujours comme ça quand on fait les premiers marchés de je ne sais pas quoi, de terrassement ou autres, ils sont passés, alors que les autres ne sont pas encore passés. Donc, on en a pour un an à voter des délibérations sur l'aménagement. Voilà ! Ce sont des précisions un peu techniques, mais pour que chacun comprenne un peu la mécanique décisionnelle.

## M. Thierry LE ROY

Pour finir mon intervention sur le calendrier de travail, si on est d'accord sur les deux éléments que je disais tout à l'heure, je pense qu'il reste en effet à prévoir une ou plusieurs réunions sur le fond des questions jardin entre janvier et la date d'adoption de votre marché. Et là, je plaide beaucoup pour qu'on essaie d'avoir un travail un petit peu ordonné autour d'un ordre du jour de questions qui sont sur la table. Je pense qu'on a assez d'éléments pour le faire, mais ça mériterait qu'il y ait un papier introductif qui dise, « voilà les questions qu'on va traiter aujourd'hui, voilà celles qu'on traitera à la séance suivante ».

Je parle moi du recensement des questions qu'avait fait Catherine BARBE dans un document du 6 octobre, je pense aux contributions de certaines associations, même pour la réunion d'aujourd'hui. On ne va pas avoir le temps de traiter cette matière aujourd'hui, mais si ensuite on a un nombre de réunions déterminé, et en effet pas illimité, quelques réunions, qu'on puisse avoir un certain ordre d'examen des questions et de traitement de ces questions.

**M. Yves CONTASSOT**

Pour que les choses soient bien claires, il faut que vous nous fassiez passer les sujets, les questions que vous souhaitez voir traitées, mais de manière extrêmement à la fois précise, mais synthétique. C'est-à-dire, ce n'est pas trois pages d'explications sur pourquoi vous voulez traiter la question, mais question, par exemple, de la sécurité, question des matériaux, question des vues, etc. Vous nous envoyez ça de manière à ce qu'on essaie de l'organiser dans le temps pour les deux prochaines réunions, compte tenu qu'on a déjà une série de questions qui ressortent des précédentes réunions. Et puis on vous refait passer évidemment très vite, et plus vite que cette fois-ci, un ordre du jour, une date, pour qu'on puisse commencer à travailler sur ces questions-là.

Donc, vous nous faites passer par mail, très vite, à Véronique FRADON ou François BODET, vous nous faites passer la liste des points que vous voulez voir traités, de manière assez synthétique encore une fois, pour qu'on les structure, pour qu'on essaie de les traiter de manière cohérente. Qu'on ne parte pas dans tous les sens, parce que la difficulté, c'est que... Évidemment, on vous dira à quelle date on traite telle question, de manière à ce que chacun puisse savoir à quel moment on va traiter tel aspect.

**M. Jacques CHAVONNET (association de défense des riverains Châtelet - Les Halles)**

J'ai deux questions. J'aimerais bien comprendre, dans l'option actuellement de MANGIN d'avoir le jardin de plain-pied après nivellement, donc c'est le niveau zéro ? C'est le niveau qui va être imposé aux architectes ? On est d'accord, là ? [Oui] Donc, ça veut dire que les architectes partent à partir d'un niveau déjà établi ? [Oui] Donc, ça fait partie du cahier des charges... et ce plain-pied est gelé ? Il n'y a pas matière à discussion sur l'option...

**Intervenante dans la salle**

Nivellement et plain-pied, ça ne marche pas ! Il y a des endroits, le nivellement entraîne du non-plain-pied d'un mètre cinquante.

**M. Jacques CHAVONNET**

Donc, c'est ça ! Il y a contradiction, donc...

**M. Yves CONTASSOT**

Ça, c'est dans le cahier des charges. Très honnêtement, je n'ai pas regardé ça, vous évoquerez ça au moment du cahier des charges.

**M. Jacques CHAVONNET**

Ma deuxième question, c'était de savoir si, pour la prochaine réunion, on pouvait avoir un plan représentant - je crois d'ailleurs que Gilles BEAUVAIS l'a demandé -, un plan représentant le jardin tel qu'il est actuellement conçu par Mangin.

**M. Yves CONTASSOT**

Il vous a déjà été adressé ! [On l'a refusé !] Vous n'avez pas refusé de le recevoir...

**M. Jacques CHAVONNET**

Il y a eu des modifications qui ont été demandées, qui ont été... Je crois comprendre que Mangin a modifié un certain nombre de choses, non ?

M. Yves CONTASSOT

Pas radicalement, non ! Enfin, sauf à ce qu'il m'ait tout caché, mais ça m'étonnerait, parce que quand je vais voir la maquette, je la trouve assez conforme au plan que vous avez reçu.

Mme Gisèle CHALEYAT

Ce serait bien de l'avoir une deuxième fois.

M. Yves CONTASSOT

Je suis d'accord Gisèle, mais en même temps, tout comme moi, je pense que tu as le souci de ne pas multiplier les envois de papier. Par voie électronique, je veux bien qu'on vous l'envoie, on vous le renverra par voie électronique, il est sur le site Internet... Celles et ceux qui veulent une deuxième version papier, on leur renverra, mais évitons quand même de remultiplier les envois de papiers.

*[Plusieurs intervenants en même temps, sans micro = inaudible]*

M. Yves CONTASSOT

Pour l'instant, on n'en est pas à refaire la maquette à chaque fois qu'une personne dit, « moi, je ne voudrais pas ceci, je ne voudrais pas cela... » Pour l'instant, MANGIN, il a sa maquette, elle n'a pas bougé et on attend la fin pour qu'il y retravaille éventuellement. *[Brouhaha]* Gilles... *[Intervention dans la salle, mais hors micro]* Gilles, la maquette, je souhaite qu'on puisse l'amener, mais ça m'a l'air quand même assez compliqué si j'ai bien compris, parce que c'est une maquette gigantesque, c'est une maquette de travail pour eux, et donc la démonter, la remonter, si j'ai bien compris, c'est des heures de boulot, mais bon !

Il faudrait qu'on essaie de voir, et peut-être qu'on pourrait dire, tel jour de telle heure à telle heure, elle est visible - je ne sais pas si ça, c'est jouable chez vous... Enfin ! Je ne sais pas si c'est possible, parce que, en même temps, c'est au milieu d'un espace de boulot, donc, mais bon ! On va regarder s'il y a une demi-journée ou deux heures, si c'est possible que les gens qui ont envie de venir la voient. Mais ce n'est ni plus ni moins la maquette, enfin le dessin que vous avez eu qui est en 3D, ce n'est rien d'autre que ça ! Alors, en même temps, ça parle, le dessin en 3D, enfin la maquette en 3D ; donc, on essaie de voir si c'est jouable ou pas jouable, je ne veux pas m'avancer, la réponse dépend de vous... C'est jouable ?

M. Jean-Marc FRITZ

Oui, on l'avait proposé à un moment...

M. Yves CONTASSOT

Voilà ! Donc, on se mettra d'accord sur une date, on vous informera d'une date. Il n'y en aura pas quarante-cinq, sans doute, mais il faudra qu'on voie ce qui est le plus possible... Une plage horaire acceptable pour que les gens puissent y aller, et puis que celles et ceux qui veulent... Alors, je ne sais pas ! On verra dans quelles conditions ça se fait, s'il faut donner les coordonnées avant ou pas, ou libre-service, c'est vous qui verrez les modalités, mais en tout cas, elle sera visible.

M. Pierre DI MEGLIO

*[Hors micro - à peine audible]*



*[Inaudible]* Ma question, c'est, est-ce qu'on peut engager des travaux *[Inaudible]* qui ne peuvent être inclus dans l'ancien programme de la Zac, avant qu'une nouvelle Zac ait été ouverte ou avant que Zac ait été fermée ? Autrement dit, sous le régime juridique sous lequel est placé le périmètre des Halles, on peut commencer les travaux avant que Zac soit terminée, éventuellement *[Inaudible]* ? C'est une première question.

Deuxième question, dans le cahier des charges *[Inaudible]* il y avait un objectif vraiment général, on doit faire un jardin ouvert à tous. Alors, maintenant, la question, c'est comment va travailler MANGIN *[Inaudible]*, maintenant que nous avons une enquête qui dessine quatre types d'usages ? Comment et à quel moment MANGIN va faire le travail qui consiste à dire, *[Inaudible]* ne répond pas aux quatre types d'usages *[Inaudible]* ? La charrue a été mise un peu avant les bœufs, et maintenant, il y a tout ce travail à faire. *[Inaudible]*

**M. Yves CONTASSOT**

La question sur la Zac n'est pas du ressort de ce groupe de travail, donc je ne vais pas y répondre. Il y a une réunion de concertation, moi, je ne vais pas vous dire si la Zac est fermée, ouverte, demi-ouverte, demi-fermée. Franchement, on est sur un groupe de travail jardin ; je veux bien que sans arrêt on parle d'autre chose et qu'on dise qu'on n'a pas le temps de travailler sur le jardin ! Donc, la question est notée... [\[P. DI MEGLIO : ma question s'adresse au garant.\]](#) Le garant, il est comme moi, il vous répondra le jour où il aura la réponse, mais ce n'est pas dans le groupe de travail. [\[P. DI MEGLIO : Encore faut-il que la question soit posée !\]](#) C'est tout nouveau, c'est une question que personne ne s'était jamais posée, je parie, depuis le début ! *[Brouhaha]* On y répondra de manière précise, soit à l'occasion de ce compte-rendu...

**M. Pierre DI MEGLIO**

*[Inaudible]* Puisque Mme BARBE sourit continuellement depuis cinq minutes... *[Brouhaha]*

**M. Yves CONTASSOT**

Eh bien, répondez techniquement ! Mais je trouve que c'est vraiment typiquement la manière d'éviter la question pour laquelle on se réunit. Je suis désolé de vous le dire. [L'homme : Pas du tout !] Ah bon ? On ne travaille pas sur le jardin ?

**M. Pierre DI MEGLIO**

Le problème, c'est que la programmation pour le Carreau et pour le jardin se fait dans la précipitation, alors le problème est de savoir dans quel délai vont commencer les travaux.

**M. Yves CONTASSOT**

Mais ça n'a rien à voir avec le fait qu'on est dans la Zac ou pas ! [\[P. DI MEGLIO : Si vous ne trouvez pas mes questions pertinentes...\]](#) Rien à voir avec le délai et la forme juridique, ça n'a rien à voir !

**M. Pierre DI MEGLIO**

Je m'adresse à monsieur le garant qui se chargera de la question et qui, j'espère, nous apportera une réponse.

M. Yves CONTASSOT

On apportera la réponse en temps et en heure, notamment dans le comité de concertation globale, mais pas... [P. DI MEGLIO : [la deuxième question que j'ai posée, elle porte sur le jardin...](#)] Oui, mais je crois qu'on a déjà très largement répondu à ces questions. D'abord, parce qu'on n'est pas parti d'une absence totale de connaissance des différents usages, parce que contrairement à ce que vous pouvez peut-être penser, je ne sais pas, mais les enquêtes sur les usages, il y en a assez régulièrement qui sont faites par la direction des parcs et jardins. Il y a un observatoire des usages qui sait un peu ce qu'il se passe dans les parcs et jardins. [P. DI MEGLIO : [L'enquête a été inutile, alors ?](#)] Non ! Elle approfondit, et ça a été dit tout à l'heure, elle approfondit un certain nombre de choses, elle permet de mieux apprécier, mais globalement les différents types d'usages quand même connus et pas spécifiques aux Halles - on retrouve quand même ça dans la quasi-totalité des grands jardins parisiens, donc il n'y a pas de chose radicalement... [Contestation du même intervenant dans la salle] Mais oui, vous avez l'air de penser que vous êtes le seul à connaître ce qui se passe dans les parcs et jardins, et qu'à la Ville, rien n'a jamais été fait depuis des années, que les gens qui gèrent les parcs et jardins, ceux qui font les études... [P. DI MEGLIO : [On peut quand même avoir les informations sur les autres enquêtes qui ont été faites...](#)] Elles sont sur le site et il y a beaucoup de choses qui ont déjà été faites ! [P. DI MEGLIO : [On vous demande depuis un an de mettre les enquêtes sur le site.](#)] Elle y est ! Allez voir ! [P. DI MEGLIO : [Quelle enquête ?](#)] L'enquête 2003 des jardins. C'est quand même terrible ! Vous avez l'air de découvrir qu'il y a des choses sur le site [www.paris.fr](http://www.paris.fr). C'est très compliqué à taper !

M. Pierre DI MEGLIO

La question, c'est : est-ce que cette enquête, l'enquête Ipsos... ?

M. Yves CONTASSOT

Elle ne remet pas en cause globalement les projets, elle confirme, elle précise, mais elle ne remet pas en cause. [Contestations de plusieurs personnes] Non ! Il y a une confusion, je suis désolé, entre - mais ça, c'est un peu dommage, parce que je pensais que vous étiez des spécialistes des sciences humaines -, entre une attente, un projet et un programme, et vous êtes en train de tout mélanger. Il y a des attentes sur le fait qu'il y ait une place qui sert un certain nombre... [...] Oui, mais je peux continuer ? Merci ! Il y a une place qui sert un certain nombre d'usages et il y a des gens qui y sont légitimement attachés en disant, « ces usages sont importants, et la forme, les lieux, etc., ça nous plaît ». Il n'est pas contradictoire, pas plus sur ce thème-là que sur un autre de dire, ce n'est pas parce qu'il y a un endroit qui a une fonction que cette fonction est nécessairement, *ad vitam aeternam* à cet endroit et sous cette forme. Et l'enquête ne dit rien d'autre !

M. Gilles BEAUVAIS

À propos de fonction, j'aimerais savoir où est-ce qu'on en est sur le projet de la Bourse du Commerce. Est-ce qu'elle est intégrée dans le projet ou pas ?

M. Yves CONTASSOT

Dans le projet jardin, on a toujours des difficultés, me semble-t-il, c'est toujours bloqué. Ça discute, mais c'est dur. On part d'un *a priori*, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je crois, à la dernière réunion.

Je suis intimement convaincu que lorsque le projet commencera à entrer dans une phase de réalisation ou de début de réalisation, ceux qui sont aujourd'hui réticents nous diront, « mais pourquoi vous ne nous avez pas davantage associés, on aimerait bien, parce que quand même, ça va changer, etc. » Ils seront les premiers à venir ! Je peux te donner un exemple identique sur, par exemple, l'aménagement d'une rue dans le quinzième arrondissement, on nous avait dit, « ce n'est pas possible ! » Il y en a même qui disaient, « ce n'est pas possible aujourd'hui, c'est vachement bien, mais c'est dommage qu'on ne l'ait pas su avant ! » C'est classique dans tout aménagement, ça !

Il y a des gens qui sont réticents, et puis au moment où ils voient que ça commence à prendre forme, ils se disent qu'il y a un parti pris positif à en tirer ; ils ne sont pas plus idiots que les autres et, à partir de ce moment-là, ils se disent, « bon, eh bien OK ! Ce n'est plus la peine de faire de la résistance, on devient acteur ». Il faut un peu de temps pour ça.

#### Mme Elisabeth BOURGUINAT

Puisque vous avez demandé une liste des points qu'on voulait traiter, nous, on avait travaillé un peu, j'ai essayé de résumer sur certains points. Je vais faire abstraction de ce qui concerne les enfants, puisqu'on sait qu'on va en parler.

Nous, on a un problème majeur avec la contradiction entre l'objectif de nivellement, donc de mise à plat, dont on a cru comprendre qu'il était lié à une demande de covisibilité dans des buts de sécurisation du jardin. Je suis le projet depuis quatre ans, j'ai l'impression que c'est ça, l'idée, d'assurer la covisibilité, de supprimer le monticule de la place René Cassin pour qu'on puisse voir d'un côté... Et puis j'ai écrit un bouquin avec un policier du coin, donc je crois quand même que c'était ça, la raison. Il semble, d'après l'enquête Ipsos, que 80 % des gens se sentent en sécurité dans ce jardin, donc l'objectif de nivellement, si c'est pour assurer la sécurité, ça paraît quand même un peu...

#### M. Yves CONTASSOT

Les riverains, si je peux me permettre, sont moins confiants dans la sécurité du lieu que les non résidents.

#### Mme Elisabeth BOURGUINAT

Oui, mais au total, 80 % des gens se sentent en sécurité dans ce jardin. Enfin bon ! Mais si c'est la question de la sécurité, il faut s'assurer... [Y. CANTASSOT : on traitera ce point.] Et comme l'objectif de nivellement est contradictoire à notre sens avec l'objectif d'accessibilité maximale, c'est-à-dire la notion d'un jardin de plain-pied, puisqu'on crée une espèce de podium qui nous rappelle un petit peu le podium de masse, à quelque chose qui, par moment, crée des décrochages, notamment avec l'église Saint-Eustache, ça crée une hauteur de 1,50 m qui fait que l'église va être encaissée en plus... Bon ! Tout à l'heure, on parlait de la place René Cassin, on a très bien compris l'histoire de la fonction qui pouvait être réalisée ailleurs. N'empêche que la fonction de visibilité, de mise en valeur de l'église Saint-Eustache, elle est faite par la place René Cassin, ça ne pourra pas être fait autrement.

Donc, la question du nivellement et de l'accessibilité, et de la mise en valeur de Saint-Eustache et de la notion de plain-pied, nous semble contradictoire. C'est un sujet important.

Ensuite, il y avait dans le projet MANGIN, que nous connaissons très bien, il y avait la notion d'insertion dans le quartier. Pour nous, l'insertion dans le quartier, ça voulait dire entre autres tenir compte - et je pense qu'ils en avaient parlé, ils avaient parlé de design lines, c'est-à-dire des traversées du jardin qui correspondent aux rues qu'il y a de tous les côtés, bon ! Sachant que ce jardin a été créé dans un endroit qui était un carrefour, qui était un endroit où on croisant dans tous les sens. Ce n'est pas le jardin du Luxembourg, ce n'est pas les Tuileries, ce n'est pas des choses comme ça. Et là, nous, on trouve qu'il n'y a vraiment pas assez de cheminements dans l'ébauche qui a été présentée, à savoir que notamment dans le sens nord-sud, il y a un cheminement nord-sud qui est Pont Neuf - Montmartre, mais il faudrait un cheminement rue des Prouvaires - place René Cassin, un cheminement rue [incompris] - rue du Jour...

La question des cheminements, parce que ce qui est intéressant, c'est les problèmes et c'est de voir comment les choses... les paradoxes et les dilemmes. La question du cheminement posant la difficulté de savoir comment on articule dans ce jardin la dimension de transit, donc de traversée, et la dimension de repos qui sont toutes les deux importantes. Sachant qu'on peut avoir l'impression que si on crée du transit, on va faire beaucoup d'animation, etc., mais si on ne crée pas de cheminement, quelque part, les gens, ils passent dans tous les sens et il n'y a plus de repos non plus. Donc, il faut arriver à séparer peut-être les zones de repos et de transit, et donc à...

Voilà ! Bon ! Mais je pense que c'est un vrai débat qui n'a pas eu lieu jusqu'ici et qu'il faut absolument avoir.

On a parlé de la circulation est-ouest dont on ne comprend pas non plus le statut : est-ce que c'est du transit, est-ce que c'est de la promenade, la circulation est-ouest ? Il y a Rambuteau, Berger, et puis il y a le grand cours, bon ! Donc, cet axe-là nous paraît très important.

**Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES**

Excusez-moi ! Vous n'avez pas dit tout à l'heure que normalement, on faisait une réunion pour parler de tout ça ? Parce que là, vous n'allez pas répondre à tout ça et nous, on a plein de choses aussi à dire là-dessus et plein de questions à poser.

*[Plusieurs intervenants en même temps qui reprochent à Mme BOURGUINAT de monopoliser le temps de parole]*

**Mme Elisabeth BOURGUINAT**

Je ne traite pas la question, j'énumère simplement !

**M. Yves CONTASSOT**

Tu la développes un peu beaucoup, si tu pouvais dire simplement, « les cheminements », on sait ce que c'est, les cheminements !

**Mme Elisabeth BOURGUINAT**

Si je peux terminer juste par une phrase là-dessus. Je suis l'auteur de la lettre à Yves CONTASSOT dans laquelle je posais les questions sur le calendrier. Et moi, je croyais qu'on avait le temps, que ce qui était urgent maintenant, c'était le cahier des charges pour le bâtiment, mais qu'une fois que le cahier des charges serait arrêté, qu'on ne pourrait plus se concerter, c'est ce qu'on nous a dit, sur le bâtiment et, qu'à ce moment-là, on aurait du temps pour se concerter sur le jardin. Et dans l'hypothèse où on aurait eu six mois pour se concerter sur le jardin, je pensais que, compte tenu de la densité des réunions qui sont prévues jusqu'à Noël, on pouvait reporter les réunions sur le jardin après Noël.

Compte tenu de ce qu'on vient d'apprendre ce soir, à savoir que le dessin est arrêté en mars ou avril, je suis tout à fait partante pour qu'on sacrifie un peu plus de nos soirées et qu'on ait une réunion en décembre. Et moi, je suis tout à fait d'accord avec l'approche du garant qui a montré son efficacité sur le plan de la programmation pour le bâtiment, à savoir que pendant tout un temps, dans cette concertation, on disait, « on va faire une réunion », et puis si on ne la planifie pas, la réunion... La première réunion sur le jardin, on l'a attendue six mois. Donc, si on dit, « on va en faire une et puis on verra si on a besoin d'une autre », moi, je n'y crois pas du tout !

Je pense que là, les délais sont suffisamment contraints, on pourrait très bien prévoir une réunion par mois, c'est-à-dire en décembre, en janvier, en février, en mars. Ce n'est pas aberrant d'avoir encore quatre réunions sur le jardin et, comme tu l'as dit, on sait qu'on aura des éléments. Une série d'éléments comme ça, tout le monde en a ! Le jardin, je pense que c'est le numéro un de la préoccupation des gens sur le projet des Halles. Donc, il y a vraiment matière. Je trouve que c'est vraiment précipité de prendre la décision en mars, mais je veux bien tenter l'expérience, mais au moins, faisons une réunion par mois jusque-là et, tant pis, on trouvera le...

**M. Thierry LE ROY**

Il me semble qu'une réunion avant le bouclage du programme et du cahier des charges du Carreau, il faut en avoir une. Il faudrait que cette réunion soit fixée à un moment où on peut exploiter ce qui sortira de l'enquête Ipsos et de ce qui s'en suit, peut-être aussi capitaliser, mais il ne sera peut-être pas temps de le faire, ce que le cabinet de Launay aura fait. Donc, il faut prévoir une réunion

de ce type-là. Est-ce qu'elle doit être spécifique ou s'imputer sur une des réunions qu'on a déjà programmées ?

Moi, ça m'est complètement égal ! On peut faire une réunion spécialement là-dessus. Je pense que la restitution des travaux d'Ipsos mérite tout à fait ça, donc on peut avoir ça, une réunion comme ça, mais qui soit en temps utile en amont de la conclusion du programme du concours, ça peut être début janvier, ça peut être tout à fait juste avant Noël. C'est dans cette période-là qu'on peut le prévoir.

Et après, c'est quand même un peu plus souple après, parce que vous dites que c'est mars, mais vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas sûr que ce soit mars. On a quand même un peu plus de temps pour avoir l'examen méthodique de l'ensemble des questions qui auront été recensées et qu'on aura essayé de retraiter d'une façon ordonnée. Je crois que ça, c'est possible. On pourra faire, dans une réunion de bureau de la concertation...

*[Coupure de courant]*

**M. Yves CONTASSOT**

Ah, c'est revenu ! La lumière est revenue.

[...] On les traitera, mais on les traitera dans un temps limité, je ne souhaite pas qu'on passe toute la soirée sur ces questions-là.

Deuxième élément, je souhaite qu'on commence à travailler quand même sur les séries de questions qui sont posées par les uns et les autres, et qu'on renvoie toujours et qu'on reporte d'une réunion à l'autre. Je souhaite qu'on commence à y travailler. Donc, on passera trois quarts d'heure sur les lisières si c'est nécessaire en fonction du cahier des charges ; on verra bien ce qu'il y a ! Moi, je n'ai pas encore les éléments permettant de dire... s'il faut y passer une heure et demie, on y passera une heure et demie !

Mais je souhaite qu'on travaille sur le reste, qu'on se fixe 18h30 - 21h00, deux heures et demie, c'est bien si on travaille efficacement, on aura avancé, et je vous propose qu'on se retrouve en janvier tout de suite pour poursuivre sur les questions de fond, parce qu'on n'aura pas traité toutes les questions de fond - faut pas rêver ! On ne les aura pas toutes vues !

Donc, il y a une réunion le 9 janvier avec Jean-Pierre sur le balayage final, je vous propose qu'on se voie le 17 janvier à 18h30.

Moi, je ne suis pas pour un groupe de travail par mois, si on doit en faire un autre, c'est quinze jours après, ce n'est pas la peine d'attendre un mois pour retraiter les dossiers. [...] Mais justement, c'est pour ça qu'il faut en faire une fin janvier ou tout début février, il ne faut pas attendre la mi-février ou... Tout dépendra de l'état d'avancement, donc, selon l'état d'avancement de l'équipe de l'atelier de Launay, on fera une réunion soit le 31 janvier, soit le 7 février.

J'ai besoin de voir d'autres choses pour fixer cette date, mais lors de la réunion du 12 décembre, on fixera la date suivante. C'est-à-dire qu'on ait toujours deux dates d'avance, si nécessaire. Le 12 décembre, je pense que l'atelier de Launay saura à peu près où ils en sont du rythme et des rendus, donc je ne voudrais pas fixer une date et qu'on soit coincé par ça. Et puis il n'y a pas que ça, il y a d'autres questions qui ne dépendent pas que de l'atelier de Launay.

Donc, on se revoit le 12 décembre à 18h30. Je rappelle que vous nous envoyez par mail, à Véronique FRADON, les questions, les thèmes que vous souhaitez voir aborder - alors, encore une fois, sans faire des grands développements, mais il peut y avoir deux ou trois lignes d'explications. En parallèle, on vous envoie un certain nombre d'informations sur les modalités d'inscription.

Merci, bonne soirée.